



Cenovus Energy Inc.

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION.....	3
RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	8
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	10
NOTES ANNEXES.....	11
1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES	11
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	14
3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	14
4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES.....	25
5. JUGEMENTS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS	26
6. CHARGES FINANCIÈRES.....	29
7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET.....	29
8. SORTIES	29
9. ACQUISITION	29
10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES.....	32
11. ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES.....	35
12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	36
13. MONTANTS PAR ACTION.....	39
14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	39
15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR	39
16. STOCKS	40
17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION	40
18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET	41
19. AUTRES ACTIFS	42
20. GOODWILL	42
21. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	42
22. DETTE À LONG TERME ET STRUCTURE FINANCIÈRE	42
23. PAIEMENT CONDITIONNEL	45
24. PROVISIONS AU TITRE DE CONTRATS DÉFICITAIRES	45
25. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT.....	46
26. AUTRES PASSIFS.....	46
27. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	47
28. CAPITAL SOCIAL	50
29. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	51
30. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	51
31. CHARGES DE PERSONNEL	53
32. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	54
33. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	54
34. GESTION DES RISQUES	57
35. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	60
36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS.....	61
37. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	62

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de cinq administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable de la qualité de la préparation et de la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2018.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet de comptables professionnels agréés indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, lesquelles sont exprimées dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant daté du 12 février 2019. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

/s/ Alexander J. Pourbaix

Alexander J. Pourbaix
Président et
chef de la direction
de Cenovus Energy Inc.

/s/ Jonathan M. McKenzie

Jonathan M. McKenzie
Vice-président directeur
et chef des finances
de Cenovus Energy Inc.

Le 12 février 2019



RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

Opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Cenovus Energy Inc. et de ses filiales (ensemble, la « société ») aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que des états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018, y compris les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons aussi audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2018 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018 selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. En outre, à notre avis, la société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction est responsable de ces états financiers consolidés en ce qui a trait au maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans l'évaluation ci-jointe faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés ainsi qu'une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB ») et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes exigent que les audits soient planifiés et exécutés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants.

Nos audits des états financiers consolidés ont comporté la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à l'expression de nos opinions.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Suncor Energy Centre, 111 5th Avenue SW, Suite 3100, East Tower, Calgary, Alberta, Canada T2P 5L3
Tél. : +1 403 509 7500, Téléc. : +1 403 781 1825*



Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Calgary (Alberta) Canada

Le 12 février 2019

Nous agissons à titre d'auditeur de la société depuis 2008.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2018	2017	2016
Produits des activités ordinaires	1			
Chiffre d'affaires brut		21 389	17 314	11 015
Moins les redevances		545	271	9
		20 844	17 043	11 006
Charges	1			
Marchandises achetées		8 744	8 033	6 978
Frais de transport et de fluidification		5 942	3 748	1 715
Charges d'exploitation		2 184	1 949	1 239
Taxes sur la production et impôts miniers		1	1	-
(Profit) perte à la gestion des risques	33	305	896	401
Amortissement et épuisement	10,18	2 131	1 838	931
Coûts de prospection	10,17	2 123	888	2
Frais généraux et frais d'administration		391	300	318
Provisions au titre de contrats déficitaires	24	629	8	8
Charges financières	6	627	645	390
Produit d'intérêts		(19)	(62)	(52)
(Profit) perte de change, montant net	7	854	(812)	(198)
Profit à la réévaluation	9	-	(2 555)	-
Coûts de transaction	9	-	56	-
Réévaluation du paiement conditionnel	23	50	(138)	-
Frais de recherche		25	36	36
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	795	1	6
Autres (produits) charges, montant net		(12)	(5)	34
Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôt		(3 926)	2 216	(802)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	12	(1 010)	(52)	(343)
Résultat net découlant des activités poursuivies		(2 916)	2 268	(459)
Résultat net découlant des activités abandonnées	11	247	1 098	(86)
Résultat net		(2 669)	3 366	(545)
Résultat de base et dilué par action (\$)	13			
Activités poursuivies		(2,37)	2,06	(0,55)
Activités abandonnées		0,20	0,99	(0,10)
Résultat net par action		(2,17)	3,05	(0,65)

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2018	2017	2016
Résultat net		(2 669)	3 366	(545)
Autres éléments du résultat global, après impôt	29			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i>				
Écarts actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		(3)	9	(3)
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG ¹⁾		1	(1)	(1)
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i>				
Écart de change		397	(275)	(106)
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		395	(267)	(110)
Résultat global		(2 274)	3 099	(655)

1) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).

Se reporter aux notes annexes des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2018	2017
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	781	610
Comptes débiteurs et produits à recevoir	15	1 238	1 830
Impôt sur le résultat à recouvrer		-	68
Stocks	16	1 013	1 389
Gestion des risques	33,34	163	63
Actifs disponibles à la vente	11	-	1 048
Total de l'actif courant		3 195	5 008
Actifs de prospection et d'évaluation	1,17	785	3 673
Immobilisations corporelles, montant net	1,18	28 698	29 596
Impôt sur le résultat à recouvrer		160	311
Gestion des risques	33,34	-	2
Autres actifs	19	64	71
Goodwill	1,20	2 272	2 272
Total de l'actif		35 174	40 933
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer	21	1 833	2 627
Partie courante de la dette à long terme	22	682	-
Paiement conditionnel	23	15	38
Provisions au titre de contrats déficitaires	24	50	8
Impôt sur le résultat à payer		17	129
Gestion des risques	33,34	3	1 031
Passifs liés aux actifs disponibles à la vente	11	-	603
Total du passif courant		2 600	4 436
Dette à long terme	22	8 482	9 513
Paiement conditionnel	23	117	168
Provisions au titre de contrats déficitaires	24	613	37
Gestion des risques	33,34	-	20
Passifs relatifs au démantèlement	25	875	1 029
Autres passifs	26	158	136
Impôt différé	12	4 861	5 613
Total du passif		17 706	20 952
Capitaux propres		17 468	19 981
Total du passif et des capitaux propres		35 174	40 933
Engagements et éventualités	36		

Se reporter aux notes annexes des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration.

/s/ Patrick D. Daniel

Patrick D. Daniel
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

/s/ Colin Taylor

Colin Taylor
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

	Capital social (note 28)	Surplus d'apport (note 28)	Résultats non distribués	CAERG ¹⁾ (note 29)	Total
31 décembre 2015	5 534	4 330	1 507	1 020	12 391
Résultat net	-	-	(545)	-	(545)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(110)	(110)
Total du résultat global	-	-	(545)	(110)	(655)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	20	-	-	20
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(166)	-	(166)
31 décembre 2016	5 534	4 350	796	910	11 590
Résultat net	-	-	3 366	-	3 366
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(267)	(267)
Total du résultat global	-	-	3 366	(267)	3 099
Actions ordinaires émises	5 506	-	-	-	5 506
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	11	-	-	11
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(225)	-	(225)
31 décembre 2017	11 040	4 361	3 937	643	19 981
Résultat net	-	-	(2 669)	-	(2 669)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	395	395
Total du résultat global	-	-	(2 669)	395	(2 274)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	6	-	-	6
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(245)	-	(245)
31 décembre 2018	11 040	4 367	1 023	1 038	17 468

1) Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes des états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	Notes	2018	2017	2016
Activités d'exploitation				
Résultat net		(2 669)	3 366	(545)
Amortissement et épuisement	18	2 131	2 030	1 498
Coûts de prospection	17	2 123	890	2
Impôt différé	12	(794)	583	(209)
(Profit latent) perte latente à la gestion des risques	33	(1 249)	729	554
(Profit) perte de change latent(e)	7	649	(857)	(189)
Profit à la réévaluation	9	-	(2 555)	-
Réévaluation du paiement conditionnel	23	50	(138)	-
(Profit) perte sur les activités abandonnées	11	(301)	(1 285)	-
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	795	1	6
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	25	63	128	130
Provisions au titre de contrats déficitaires, moins la trésorerie versée	24	618	(8)	53
Autres pertes de valeur d'actifs	10	-	-	30
Perte (profit) de change réalisée à l'égard d'éléments hors exploitation		206	(18)	1
Autres		52	48	92
Variation nette des autres actifs et passifs		(72)	(107)	(91)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		552	252	(471)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		2 154	3 059	861
Activités d'investissement				
Acquisition, moins la trésorerie acquise	9	-	(14 565)	-
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation	17	(55)	(147)	(67)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	18	(1 322)	(1 523)	(967)
Produit de la sortie d'actifs	8, 11	1 050	3 210	8
Variation nette des placements et autres		9	-	(1)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(295)	159	(52)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(613)	(12 866)	(1 079)
Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net				
		1 541	(9 807)	(218)
Activités de financement				
Émission de titres d'emprunt à long terme	35	-	3 842	-
(Remboursement) de titres d'emprunt à long terme	22	(1 144)	-	-
Emission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	22	(20)	32	-
Emission de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	22	-	3 569	-
(Remboursement) de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	22	-	(3 600)	-
Actions ordinaires émises, moins les frais d'émission	28	-	2 899	-
Dividendes sur les actions ordinaires	13	(245)	(225)	(166)
Autres		(1)	(2)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 410)	6 515	(168)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		40	182	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		171	(3 110)	(385)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		610	3 720	4 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		781	610	3 720

Se reporter aux notes annexes des états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada; elles mènent aussi des activités de commercialisation et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis.

Cenovus est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary (Alberta) T2G 1A6, Canada. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés de la société se trouve à la note 2.

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités d'exploitation. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des marges d'exploitation. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production de bitume dans le nord-est de l'Alberta. Les actifs de bitume de Cenovus comprennent Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en valeur. La participation de la société dans certains de ses gisements exploités dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, est passée de 50 % à 100 % le 17 mai 2017.
- **Deep Basin**, secteur comprenant environ 2,8 millions d'acres nettes de terrains, principalement dans les zones d'exploitation Elmworth-Wapiti, Kaybob-Edson et Clearwater, riches en gaz naturel et en LGN. Les actifs sont situés en Alberta et en Colombie-Britannique et comprennent des participations dans de nombreuses installations de traitement du gaz naturel. Les actifs du Deep Basin ont été acquis le 17 mai 2017.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur responsable du transport, de la vente et du raffinage du pétrole brut transformé en pétrole raffiné et en produits chimiques. Cenovus détient, conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, deux raffineries situées aux États-Unis. De plus, Cenovus possède et exploite un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en Alberta. Le secteur Raffinage et commercialisation coordonne les projets de commercialisation et de transport qu'entreprend Cenovus pour optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements de transport et la diversification de la clientèle. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel provenant du Canada, y compris les ventes de produits physiques réglées aux États-Unis, est considérée comme étant effectuée par une entreprise canadienne. Les achats et les ventes de pétrole brut et de gaz naturel provenant des États-Unis sont affectés aux activités américaines.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, secteur comprenant essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux et frais d'administration, les frais de financement et les frais de recherche liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Les éliminations comprennent les ajustements au titre de l'usage interne de la production de gaz naturel entre les secteurs, des services de transbordement fournis au secteur Sables bitumineux par le terminal de transport ferroviaire de la société, de la production de pétrole brut utilisée comme charges d'alimentation par le secteur Raffinage et commercialisation et du résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks. Les éliminations sont inscrites aux prix de transfert selon les prix en vigueur sur le marché. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

En 2017, la société annonçait son intention de se départir de son secteur Hydrocarbures classiques, notamment les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et le pétrole brut classique, les actifs de LGN et de gaz naturel des zones Suffield et Palliser dans le sud de l'Alberta. Par conséquent, le résultat d'exploitation connexe a été inscrit à titre d'activités abandonnées (se reporter à la note 11). Au 5 janvier 2018, la totalité des actifs du secteur Hydrocarbures classiques était vendue.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

A) Résultats d'exploitation – Informations sectorielles et opérationnelles

Exercices clos les 31 décembre	Sables bitumineux			Deep Basin			Raffinage et commercialisation		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	10 026	7 362	2 929	904	555	-	11 183	9 852	8 439
Moins les redevances	473	230	9	72	41	-	-	-	-
	9 553	7 132	2 920	832	514	-	11 183	9 852	8 439
Charges									
Marchandises achetées	-	-	-	-	-	-	9 261	8 476	7 325
Frais de transport et de fluidification	5 879	3 704	1 721	90	56	-	-	-	-
Charges d'exploitation	1 037	934	501	403	250	-	927	772	742
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	1	1	-	-	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	1 551	307	(179)	26	-	-	(1)	6	26
Marge d'exploitation	1 086	2 187	877	312	207	-	996	598	346
Amortissement et épuisement	1 439	1 230	655	412	331	-	222	215	211
Coûts de prospection	6	888	2	2 117	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	(359)	69	220	(2 217)	(124)	-	774	383	135

Exercices clos les 31 décembre	Activités non sectorielles et éliminations			Résultat consolidé		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	(724)	(455)	(353)	21 389	17 314	11 015
Moins les redevances	-	-	-	545	271	9
	(724)	(455)	(353)	20 844	17 043	11 006
Charges						
Marchandises achetées	(517)	(443)	(347)	8 744	8 033	6 978
Frais de transport et de fluidification	(27)	(12)	(6)	5 942	3 748	1 715
Charges d'exploitation	(183)	(7)	(4)	2 184	1 949	1 239
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	1	1	-
(Profit) perte à la gestion des risques	(1 271)	583	554	305	896	401
Amortissement et épuisement	58	62	65	2 131	1 838	931
Coûts de prospection	-	-	-	2 123	888	2
Résultat sectoriel	1 216	(638)	(615)	(586)	(310)	(260)
Frais généraux et frais d'administration	391	300	318	391	300	318
Provisions au titre de contrats déficitaires	629	8	8	629	8	8
Charges financières	627	645	390	627	645	390
Produit d'intérêts	(19)	(62)	(52)	(19)	(62)	(52)
(Profit) perte de change, montant net	854	(812)	(198)	854	(812)	(198)
Profit à la réévaluation	-	(2 555)	-	-	(2 555)	-
Coûts de transaction	-	56	-	-	56	-
Réévaluation du paiement conditionnel	50	(138)	-	50	(138)	-
Frais de recherche	25	36	36	25	36	36
(Profit) perte à la sortie d'actifs	795	1	6	795	1	6
Autres (produits) charges, montant net	(12)	(5)	34	(12)	(5)	34
	3 340	(2 526)	542	3 340	(2 526)	542
Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôt				(3 926)	2 216	(802)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat				(1 010)	(52)	(343)
Résultat net découlant des activités poursuivies				(2 916)	2 268	(459)

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

B) Produits des activités ordinaires par produit

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
En amont			
Pétrole brut	9 662	7 184	2 902
Gaz naturel	321	235	16
LGN	333	184	-
Autres	69	43	2
Produits raffinés	9 032	7 312	5 972
Optimisation du marché	2 151	2 540	2 467
Activités non sectorielles et éliminations	(724)	(455)	(353)
Produits d'exploitation liés aux activités poursuivies	20 844	17 043	11 006

C) Information géographique

Exercices clos les 31 décembre	Produits des activités ordinaires		
	2018	2017	2016
Canada	11 695	9 723	4 978
États-Unis	9 149	7 320	6 028
Résultat consolidé	20 844	17 043	11 006

Aux 31 décembre	Actif non courant ¹⁾	
	2018	2017
Canada ²⁾	27 644	31 756
États-Unis	4 175	3 856
Résultat consolidé	31 819	35 612

1) Rend compte des actifs de prospection et d'évaluation, des immobilisations corporelles, du goodwill et d'autres actifs.

2) Certains biens de pétrole brut et de gaz naturel du secteur Deep Basin, qui se situent au Canada, ont été reclassés en 2018 des immobilisations corporelles aux actifs de prospection et d'évaluation.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel produits ou achetés au Canada qui ont été livrées à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 2 500 M\$ (1 713 M\$ en 2017; 974 M\$ en 2016).

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, des LGN, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, Cenovus avait trois clients (deux en 2017 et trois en 2016) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées respectivement à environ 7 840 M\$, 2 285 M\$ et 2 263 M\$ (5 655 M\$ et 1 964 M\$ en 2017; 4 742 M\$, 1 623 M\$ et 1 400 M\$ en 2016) et sont comptabilisées par tous les secteurs opérationnels de la société.

D) Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

Aux 31 décembre	Activités de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles	
	2018	2017	2018	2017
Sables bitumineux	639	617	21 646	22 320
Deep Basin	146	3 056	2 482	3 019
Raffinage et commercialisation	-	-	4 284	3 967
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	286	290
Résultat consolidé	785	3 673	28 698	29 596

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

	Goodwill		Total de l'actif	
	2018	2017	2018	2017
Aux 31 décembre				
Sables bitumineux	2 272	2 272	25 373	26 799
Deep Basin	-	-	2 742	6 694
Hydrocarbures classiques	-	-	14	644
Raffinage et commercialisation	-	-	5 621	5 432
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	1 424	1 364
Résultat consolidé	2 272	2 272	35 174	40 933

E) Dépenses d'investissement¹⁾

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Investissement			
Sables bitumineux	887	973	604
Deep Basin	211	225	-
Hydrocarbures classiques	-	206	171
Raffinage et commercialisation	208	180	220
Activités non sectorielles et éliminations	57	77	31
	1 363	1 661	1 026
Acquisition			
Sables bitumineux ²⁾	332	11 614	11
Deep Basin	9	6 774	-
Dépenses d'investissement totales	1 704	20 049	1 037

- 1) Comprennent les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles, aux actifs de prospection et d'évaluation et aux actifs disponibles à la vente.
2) Dans le cadre de l'acquisition dont il est question à la note 9, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL Partnership (« FCCL ») et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par la Norme internationale d'information financière 3, Regroupement d'entreprises (« IFRS 3 »), élément qui n'a pas été pris en compte dans le tableau précédent. La valeur comptable de la participation précédemment détenue était de 9 081 M\$, et la juste valeur estimative s'établissait à 11 605 M\$ au 17 mai 2017.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf indication contraire à l'égard des méthodes comptables de la société présentées à la note 3.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 12 février 2019.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Cenovus et de ses filiales. Les filiales sont des entités à l'égard desquelles la société a le contrôle. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'accord. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. Les activités de raffinage de la société étant exercées par le biais de l'entreprise commune WRB Refining LP (« WRB »), les comptes reflètent la part de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges. Avant le 17 mai 2017, FCCL était comptabilisée à titre d'entreprise commune. Par suite de l'acquisition, Cenovus a pris le contrôle de FCCL et celle-ci a été consolidée.

B) Écart de conversion

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation de la société aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont aux cours moyens de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de conversion.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

Opérations et soldes

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats.

C) Comptabilisation des produits

Politique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon la contrepartie précisée dans un contrat conclu avec un client et ils ne tiennent pas compte des montants recouvrés au nom de tiers. Cenovus comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'elle cède le contrôle du produit ou du service à un client, soit habituellement lorsque le titre passe de la société à son client.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées sur une base nette. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Cenovus comptabilise les produits des activités ordinaires provenant des principaux produits et services suivants :

- Vente de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN
- Vente de produits pétroliers et de produits raffinés
- Commercialisation et services de transport
- Droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures

La société respecte ses obligations de fournir une prestation déterminées dans les contrats avec les clients à la livraison du pétrole brut, du gaz naturel, des LGN et des produits pétroliers et raffinés, soit normalement à un moment précis. Les obligations de fournir une prestation liées à la commercialisation, aux services de transport et aux services de transbordement sont respectées progressivement à mesure que le service est fourni. Cenovus vend sa production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, et ses produits pétroliers et raffinés en vertu de contrats à prix variables. Le prix de transaction dans le cadre de contrat à prix variable repose sur le prix des marchandises, ajusté au titre de la qualité, de l'emplacement et d'autres facteurs. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés repose sur le prix de transaction convenu, et les variations des prix de transaction sont comptabilisées au cours de la même période. Les frais associés à la commercialisation, aux services de transport et aux services de transbordement sont fondés sur des contrats à prix fixe.

Les transactions génératrices de produits de Cenovus ne contiennent aucune composante financement importante et les paiements sont habituellement exigibles dans les 30 jours suivant la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La société n'ajuste pas les prix de transaction visant à rendre compte de la composante financement importante lorsque la période entre le transfert des biens ou des services promis aux clients et le paiement du client est inférieure à un an. La société ne présente ni ne mesure d'information sur les obligations de prestation qui restent à remplir dont la durée initiale prévue est de un an ou moins, et elle n'a aucun contrat à long terme dont les obligations de prestation n'ont pas été satisfaites.

Politique en vigueur avant le 1^{er} janvier 2018

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de LGN, de gaz naturel, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés au moment du transfert au client des risques et avantages significatifs rattachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies au moment du transfert du titre de propriété du produit de la société au client. Les produits tirés de la production de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées aux gouvernements et autres titulaires de participations minières.

Les produits tirés du traitement d'hydrocarbures et des droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont fournis.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées sur une base nette. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

D) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

E) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés à l'actif. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

F) Régimes d'avantages du personnel

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont imputés au coût des prestations de retraite.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies évalué. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont imputés au coût des prestations de retraite dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration ainsi que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.
- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exception faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exception faite du produit d'intérêts) sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés rendant les services.

G) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif, réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment de la résorption de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne se résorbe pas dans un avenir prévisible, ou lorsque des distributions peuvent être versées sans donner lieu à un impôt sur le résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporelles. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans l'actif non courant ou le passif non courant.

H) Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action.

I) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

J) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel de la marchandise. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

K) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report prospectif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur. Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examen de nature technique et commerciale, et la direction les passe en revue afin de confirmer l'intention de mettre en valeur les ressources concernées.

Une fois établies la faisabilité technique et la viabilité commerciale, la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

L) Immobilisations corporelles

Généralités

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les frais relatifs aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporés au coût de cet actif. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

Actifs de mise en valeur et de production

Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés à l'actif zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves de pétrole brut, de LGN ou de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés à l'actif comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives au moyen des prix et coûts à terme. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

Autres actifs en amont

Les autres actifs en amont comprennent les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, soit trois ans.

Actifs de raffinage

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt.

Les actifs de raffinage sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| • Aménagement des terrains et bâtiments | 25 à 40 ans |
| • Matériel de bureau et véhicules | 5 à 20 ans |
| • Matériel de raffinage | 5 à 35 ans |

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

Autres actifs

Les coûts associés au terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, aux infrastructures, au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des biens, qui se situe entre 3 et 60 ans.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque bien sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

M) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

S'il y a des indications de dépréciation, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée d'après une estimation des flux de trésorerie nets futurs après impôt actualisés. Pour les actifs en amont de Cenovus, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt des réserves et des ressources et des prix et coûts à terme, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, et peut prendre en compte une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une UGT connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Le goodwill est attribué aux UGT auxquelles il procure des flux de trésorerie futurs.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation sont constatées aux états consolidés des résultats à titre d'amortissement et d'épuisement et de charges de prospection supplémentaires, respectivement.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif au cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

N) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. À la conclusion du contrat, l'actif loué est classé dans les immobilisations corporelles et une charge locative correspondante est constatée. L'actif loué est amorti sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure.

O) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

À l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des UGT auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Un paiement conditionnel cédé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et classé à titre de passif financier ou de capitaux propres. Un paiement conditionnel classé à titre de passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites en résultat net. Les paiements sont classés à titre de trésorerie affectée aux activités d'investissement jusqu'à ce que le cumul des paiements excède la juste valeur du passif à la date d'acquisition. Le cumul des paiements en excédent de la juste valeur à la date d'acquisition est classé à titre de trésorerie affectée aux activités d'exploitation. Les paiements conditionnels classés à titre de capitaux propres ne sont pas réévalués et les règlements sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la société réévalue la valeur comptable de sa participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat net.

P) Provisions

Généralités

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats.

Passifs relatifs au démantèlement

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement en amont, des installations de raffinage et le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futurs sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les dépenses réelles engagées sont déduites de l'obligation cumulée.

Provisions au titre de contrats déficitaires

Les provisions au titre de contrats déficitaires sont comptabilisées lorsque les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques découlant du contrat. La provision au titre de contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents aux obligations diminuée des recouvrements estimatifs, actualisés au taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit. Les variations des hypothèses sous-jacentes sont comptabilisées aux états consolidés des résultats.

Q) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

R) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions, qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») et des unités d'actions différées (« UAD »). La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration, ou dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles lorsqu'elle est directement liée aux activités de prospection et de mise en valeur.

Droits de règlement net

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. À l'exercice, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

Droits à l'appréciation d'actions jumelés

Les DAAJ sont comptabilisés comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions différées

Les UAR, les UANR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire

Exercice clos le 31 décembre 2018

constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur le délai d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

S) Instruments financiers

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des actifs liés à la gestion des risques, des placements dans des titres de sociétés fermées et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, le paiement conditionnel, les passifs liés à la gestion des risques, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler pour leur montant net ou de régler l'actif et le passif en même temps.

La société établit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du caractère observable des données d'entrée comme suit :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Classement et évaluation des actifs financiers

Politique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018

Le classement initial d'un actif financier dépend du modèle économique de la société appliqué pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. La société a classé ses actifs financiers selon trois catégories d'évaluation :

- Coût amorti : Comprend les actifs détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et les modalités contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates précises, des flux de trésorerie qui représentent uniquement des paiements en capital et intérêts.
- JVAERG : Comprend les actifs détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers en vertu duquel les modalités contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates précises, des flux de trésorerie qui représentent uniquement des paiements en capital et intérêts.
- Juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») : Comprend les actifs qui ne répondent pas aux critères de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG et qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tient compte des actifs financiers dérivés.

À la comptabilisation initiale, la société peut désigner irrévocablement un actif financier répondant aux critères de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG comme étant évalué à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation. La société peut faire le choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction. La société ne reclasse pas en résultat net les variations de juste valeur lorsqu'elle décomptabilise les placements. Par contre, les dividendes générés par le rendement des placements sont toujours portés en résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

À la comptabilisation initiale, la société évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction attribuables à des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges au résultat net.

Les actifs financiers sont reclassés après leur comptabilisation initiale uniquement si des changements sont apportés au modèle économique appliqué pour la gestion de ces actifs financiers. Les actifs financiers concernés seront reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement apporté au modèle économique.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Politique en vigueur avant le 1^{er} janvier 2018

Avant l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») le 1^{er} janvier 2018, la société classait et évaluait les actifs financiers conformément à IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). La société classait ses actifs financiers dans trois catégories d'évaluation :

- JVRN : les actifs étaient classés à titre soit d'« actifs disponibles à la vente », soit d'« actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Les actifs étaient évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur étaient imputées au résultat net;
- Prêts et créances : cette catégorie regroupait les actifs assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'étaient pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale, ces actifs étaient évalués au coût amorti à la date de règlement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprenait des placements dans les capitaux propres de sociétés fermées à l'égard desquelles la société n'exerçait aucun contrôle ni aucune influence notable. Ces actifs étaient évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant imputées aux autres éléments du résultat global. En l'absence de marché actif, la juste valeur était établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur pouvait être déterminée de façon fiable, ces actifs étaient comptabilisés au coût.

Dépréciation d'actifs financiers

Politique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018

La société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues à l'égard de ses actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. En raison de la nature de ses actifs financiers, Cenovus évalue les corrections de valeur à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie prévue. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues devant découler de tous les cas de défaut envisageables sur la durée de vie prévue d'un actif financier. Les pertes de crédit attendues représentent une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle des insuffisances de la trésorerie (soit l'écart entre les flux de trésorerie contractuels à payer à l'entité et les flux de trésorerie qu'elle prévoit recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier connexe. La société ne détient aucun actif financier assorti d'une composante financement.

Politique en vigueur avant le 1^{er} janvier 2018

Chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

Classement et évaluation des passifs financiers

Un passif financier est initialement classé comme étant évalué au coût amorti ou à la JVRN. Un passif financier est classé comme étant évalué à la JVRN s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné à la JVRN à la comptabilisation initiale. Le classement d'un passif financier est irrévocable.

Les passifs financiers à la JVRN (autres que les passifs financiers désignés à la JVRN) sont évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci ainsi que la charge d'intérêts étant inscrites en résultat net. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction directement attribuables, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net. Les profits et les pertes, le cas échéant, à la décomptabilisation sont également inscrits en résultat net.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou si elle a expiré. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif initial, et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. Lorsque les conditions d'un passif financier existant sont modifiées, mais que les changements ne sont pas considérés comme importants, cet événement est comptabilisé comme une modification au passif

financier existant. Si un passif a fait l'objet de changements importants, il est considéré comme éteint, et un profit ou une perte est inscrit en résultat net en fonction de l'écart entre la valeur comptable du passif décomptabilisé et la juste valeur du passif révisé. Si un passif a fait l'objet de changements peu importants, le coût amorti du passif est réévalué en fonction des nouveaux flux de trésorerie, et un profit ou une perte est inscrit en résultat net.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La société a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société détermine, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de la transaction.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant évalués à la JVRN, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que profit ou perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

T) Reclassement

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2018.

U) Prises de position en comptabilité publiées récemment

Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations comptables

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'interprétations ou de modifications de normes comptables entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les normes qui s'appliqueront à la société sont décrites dans les paragraphes qui suivent; elles seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur respective.

Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS, 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui impose aux entités de comptabiliser à l'état de la situation financière les créances et les obligations au titre de contrats de location. En ce qui concerne les preneurs, IFRS 16 annule le classement des contrats de location à titre soit de contrats de location simple, soit de contrats de location-financement, tous les contrats de location étant considérés comme des contrats de location-financement. Seuls certains contrats de location à court terme (d'une durée inférieure à 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur ne sont pas assujettis à ces exigences et peuvent continuer à être considérés comme des contrats de location simple.

Les bailleurs continuent de classer les contrats de location selon le modèle de classement double. Le classement détermine quand et comment le bailleur doit comptabiliser les produits locatifs, et quelles sont les créances à comptabiliser.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et peut être appliquée de manière rétrospective ou selon une méthode rétrospective modifiée. La société a décidé de suivre une méthode rétrospective modifiée, selon laquelle il n'est pas nécessaire de retraiter l'information financière de la période précédente puisque l'effet cumulatif de la mise en application de la norme est constaté à titre d'ajustement des résultats non distribués d'ouverture. À l'adoption initiale, la direction a choisi d'utiliser les mesures de simplification permises énumérées ci-après :

- l'application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- la comptabilisation des contrats de location assortis d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019 à titre de contrats de location à court terme;
- la comptabilisation des paiements de loyers en charges sans comptabiliser d'actif au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur;
- l'utilisation de connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- le recours à l'évaluation effectuée antérieurement par la société conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (« IAS 37 »), pour les contrats déficitaires au lieu de soumettre à nouveau les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation au 1^{er} janvier 2019.

À l'adoption d'IFRS 16, la société comptabilisera les obligations locatives se rapportant aux contrats de location selon les principes de la nouvelle norme. Ces obligations seront évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} janvier 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation connexes seront initialement évalués à un montant égal à l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 diminué de tout montant comptabilisé antérieurement selon IAS 37 au titre de contrats déficitaires, sans effet sur les résultats non distribués.

L'adoption de la nouvelle norme donnera lieu à la comptabilisation d'obligations locatives et d'actifs au titre de droits d'utilisation supplémentaires d'environ 1,5 G\$ et 0,9 G\$, respectivement. La direction a établi que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives avaient trait principalement aux locaux à bureaux, aux wagons, aux réservoirs de stockage, aux appareils de forage et autre matériel mobile. L'incidence sur les états consolidés des résultats s'établira comme suit :

- baisse des frais généraux et frais d'administration, des frais de transport et de fluidification, des charges d'exploitation, des produits achetés et des dépenses liées aux immobilisations corporelles;
- hausse des charges financières imputable aux intérêts comptabilisés à l'égard des obligations locatives;
- hausse de la dotation à l'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation.

Après avoir passé en revue les contrats de location de locaux à bureaux aux termes desquels elle est le bailleur, la société a comptabilisé un placement net de 16 M\$ au titre de ces contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

Positions fiscales incertaines

En juin 2017, l'IASB a publié l'Interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »). L'interprétation fournit davantage de précisions quant à la manière de constater une position fiscale lorsqu'existe une incertitude quant aux traitements fiscaux. Pour déterminer la résolution possible de positions fiscales incertaines, une position peut être considérée séparément ou conjointement. En outre, une évaluation est requise afin de déterminer la probabilité que l'autorité fiscale accepte la position fiscale prise dans le cadre des déclarations de revenus. S'il est peu probable que le traitement fiscal incertain soit accepté, la comptabilisation du traitement fiscal doit rendre compte d'un niveau approprié d'incertitude. Une position fiscale incertaine peut faire l'objet d'une réévaluation si de nouveaux renseignements modifient l'évaluation initiale. L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 au moyen d'une application rétrospective modifiée ou d'une approche rétrospective complète. L'adoption de l'IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

A) Adoption d'IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté IFRS 9, qui a remplacé IAS 39. La société a appliqué la nouvelle norme de manière rétrospective et, conformément aux dispositions transitoires, les données comparatives n'ont pas été retraitées. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

La nature des principales modifications aux méthodes comptables de la société découlant de l'adoption d'IFRS 9 et leur incidence sont résumées ci-après.

Classement des actifs financiers et des passifs financiers

IFRS 9 comprend trois principales catégories d'évaluation pour les actifs financiers, soit au coût amorti, à la JVAERG et à la JVRN. Les catégories antérieures qui existaient selon IAS 39, soit détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente, ont été éliminées. IFRS 9 établit le classement des actifs financiers selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et le modèle économique de la société appliqué pour la gestion des actifs financiers. En outre, les dérivés incorporés ne sont pas séparés si le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9. Le contrat hybride est plutôt considéré dans son ensemble aux fins du classement et de l'évaluation.

IFRS 9 conserve essentiellement les exigences existantes d'IAS 39 concernant le classement des passifs financiers. Les différences entre les deux normes n'ont pas eu d'incidence sur la société au moment de la transition.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies selon IAS 39 par un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs sur contrat et aux titres de créance évalués à la JVAERG. En vertu d'IFRS 9, les pertes de crédit seront comptabilisées plus tôt que selon IAS 39.

Transition

Le 1^{er} janvier 2018, la société a :

- établi le modèle économique utilisé pour gérer ses actifs financiers et classer ses instruments financiers dans la catégorie appropriée selon IFRS 9;
- désigné certains placements dans des instruments de capitaux propres de sociétés fermées, précédemment classés comme disponibles à la vente, à la JVAERG;
- appliqué le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux actifs financiers classés comme évalués au coût amorti.

Le classement et l'évaluation des instruments financiers conformément à IFRS 9 n'ont pas eu d'incidence importante sur les résultats non distribués d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2018. En outre, l'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux actifs financiers classés comme évalués au coût amorti n'a pas donné lieu à d'ajustements importants à la date de transition.

Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation initiales selon IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la société. La société ne détient aucun actif sur contrat ou titre de créance évalué à la JVAERG.

Instrument financier	Catégorie d'évaluation ¹⁾	
	IAS 39	IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Comptes débiteurs et produits à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs liés à la gestion des risques	JVRN	JVRN
Placements en titres de capitaux propres	Actifs financiers disponibles à la vente	JVAERG
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Comptes créditeurs et charges à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti	Coût amorti
Passifs liés à la gestion des risques	JVRN	JVRN
Paieement conditionnel	JVRN	JVRN
Emprunts à court terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	Coût amorti

1) Aucun ajustement n'a été apporté à la valeur comptable des instruments financiers découlant du changement de classement d'IAS 39 à IFRS 9.

B) Adoption d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (« IFRS 15 »), qui remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et plusieurs interprétations liées aux produits des activités ordinaires. Cenovus a adopté IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée cumulative en appliquant les mesures de simplification suivantes :

- elle a choisi d'appliquer la norme de manière rétrospective uniquement aux contrats qui n'ont pas été conclus au 1^{er} janvier 2018;
- en ce qui concerne les contrats modifiés, elle a évalué le contrat d'origine avec toute modification au contrat à la date d'application initiale.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur le calendrier et l'évaluation des produits des activités ordinaires. IFRS 15 renferme cependant de nouvelles directives en matière de présentation de l'information.

5. JUGEMENTS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des transactions qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser au moment de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants inscrits par la société dans les états financiers consolidés.

Partenariats

Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Cenovus détient une participation de 50 % dans WRB, une entité contrôlée conjointement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de WRB. Par conséquent, ce partenariat est traité en tant qu'entreprise commune, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Avant le 17 mai 2017, Cenovus détenait une participation de 50 % dans FCCL, entité contrôlée conjointement avec ConocoPhillips et qui répondait à la définition d'entreprise commune en vertu d'IFRS 11, *Partenariats*. Par conséquent, Cenovus a inscrit sa part dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans son résultat consolidé. Par suite de l'acquisition, Cenovus contrôle FCCL, tel qu'il est stipulé dans IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »); par conséquent, FCCL a été consolidée.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, *Partenariats*, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats. Les partenariats n'ont pas contracté d'emprunts auprès de tiers.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- En tant qu'exploitants, Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.
- Dans chacun des partenariats, la production revient à l'un des partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

Actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les charges d'exploitation futures ainsi que les réserves et les ressources estimatives. En outre, la direction fait appel au jugement pour déterminer à quel moment les actifs de prospection et d'évaluation doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles. Pour déterminer ce moment, divers facteurs sont pris en compte, notamment l'existence de réserves, ainsi que le fait de savoir si les approbations appropriées ont été reçues des organismes de réglementation et dans le cadre du mécanisme d'approbation interne de la société.

Délimitation des unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les UGT font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de ses activités et prend des décisions à leur sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage, des actifs de transport ferroviaire de pétrole brut et des actifs communs se fait au niveau des UGT. C'est pourquoi la délimitation des UGT pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur et les reprises.

B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

Réserves de pétrole brut et de gaz naturel

L'estimation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait sur les tests de dépréciation à la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel de la société dans les secteurs Sables bitumineux et Deep Basin. Les réserves de la société sont établies chaque année par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

Valeur recouvrable

Le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif donné exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, qui sont susceptibles d'être modifiées lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, ces estimations portent notamment sur les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les taux d'actualisation, les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs, ainsi que les taux d'imposition. La valeur recouvrable des actifs de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de la Société repose sur des hypothèses à l'égard de la production, des prix à terme des marchandises, des charges d'exploitation, de la capacité de transport, de l'état de l'offre et de la demande et des taux d'imposition. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

Coûts de démantèlement

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs en amont de la société, ses actifs de raffinage et son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au terme de leur durée économique. La direction a recours au jugement pour évaluer l'existence d'un passif futur et en estimer le montant. Le coût réel de démantèlement et de remise en état des lieux est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la direction établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

Provisions au titre de contrats déficitaires

Un contrat est jugé déficitaire lorsque les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques découlant du contrat. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer quand comptabiliser une provision au titre de contrats déficitaires et utiliser des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne la nature, la portée et le calendrier des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation relativement au contrat.

Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, notamment le paiement conditionnel et le goodwill, est établie selon l'information disponible à la date d'acquisition. Diverses techniques d'évaluation sont appliquées afin de mesurer la juste valeur, notamment des données comparables du marché et les flux de trésorerie actualisés qui reposent sur des hypothèses telles que les prix à terme des marchandises, les estimations des réserves et des ressources, les coûts de production, la volatilité, les cours du change entre le dollar canadien et le dollar américain et les taux d'actualisation. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable de l'actif net.

Charge d'impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. L'impôt sur le résultat fait par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront résorbées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la résorption aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

6. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Charge d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	516	571	341
Prime (escompte) au remboursement de la dette à long terme (note 22)	17	-	-
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 25)	62	48	28
Autres	32	26	21
	627	645	390

7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
(Profit) perte de change latent(e) à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en \$ US et émis au Canada	602	(665)	(196)
Autres	47	(192)	7
(Profit) perte de change latent(e)	649	(857)	(189)
(Profit) perte de change réalisé(e)	205	45	(9)
	854	(812)	(198)

8. SORTIES

Le 6 septembre 2018, la société a conclu la vente de Cenovus Pipestone Partnership (« CPP »), filiale détenue en propriété exclusive, dont elle a tiré un produit en trésorerie de 625 M\$, avant les ajustements de clôture. CPP détenait l'usine à gaz naturel et de liquides Pipestone et Wembley de la société au nord-ouest de l'Alberta; la vente prenait également en compte la participation directe exploitée de 39 % de la société dans l'usine à gaz Wembley. Une perte de 797 M\$ avant impôt a été comptabilisée à la vente (557 M\$ après impôt).

En 2016, la société a conclu la vente d'un terrain à une tierce partie non liée en contrepartie d'un montant en trésorerie de 8 M\$, donnant lieu à une perte de 5 M\$. La société a également vendu du matériel, donnant lieu à une perte de 1 M\$. Les actifs vendus, les passifs connexes et les résultats s'y rapportant étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.

Pour des renseignements concernant les sorties liées aux activités abandonnées, il y a lieu de se reporter à la note 11.

9. ACQUISITION

Acquisition de FCCL et de Deep Basin

A) Résumé de l'acquisition

Le 17 mai 2017, Cenovus a acquis auprès de ConocoPhillips Company et de certaines de ses filiales (collectivement, « ConocoPhillips ») une participation de 50 % dans FCCL et la majorité des actifs de pétrole brut conventionnel et de gaz naturel situés dans l'Ouest canadien de ConocoPhillips (les « actifs du Deep Basin »). L'acquisition auprès de ConocoPhillips (l'« acquisition ») a donné à Cenovus le contrôle sur ses activités liées aux sables bitumineux, a doublé sa production tirée des sables bitumineux et a presque doublé ses réserves prouvées de bitume. L'acquisition des actifs du Deep Basin a procuré à la société des possibilités de mise en valeur à cycle court assorties d'un potentiel de rendement élevé en Alberta et en Colombie-Britannique.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en vertu d'IFRS 3. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, et le coût d'acquisition total est réparti entre les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles acquises et les passifs repris. Tout excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill.

B) Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris

Le tableau suivant résume les montants des actifs acquis et des passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition.

	Notes	
100 % des montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris pour FCCL		
Trésorerie		880
Comptes débiteurs et produits à recevoir		964
Stocks		345
Actifs de prospection et d'évaluation	17	491
Immobilisations corporelles	18	22 717
Autres actifs		27
Comptes créditeurs et charges à payer		(445)
Passifs relatifs au démantèlement	25	(277)
Autres passifs		(8)
Impôt différé		(2 506)
		22 188
Montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris pour Deep Basin		
Comptes débiteurs et produits à recevoir		16
Stocks		14
Actifs de prospection et d'évaluation	17	3 117
Immobilisations corporelles	18	3 600
Comptes créditeurs et charges à payer		(6)
Passifs relatifs au démantèlement	25	(667)
		6 074
Total de l'actif net identifiable		28 262

C) Contrepartie totale

La contrepartie totale de l'acquisition se compose d'un montant en trésorerie de 10,6 G\$ US et de 208 millions d'actions ordinaires de Cenovus, majorés des ajustements de clôture. Parallèlement, Cenovus a convenu d'effectuer certains paiements conditionnels trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017 si le prix du pétrole brut dépasse un seuil défini. Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie.

Actions ordinaires	2 579
Trésorerie	15 005
	17 584
Estimation du paiement conditionnel (note 23)	361
Contrepartie totale	17 945

À la clôture de la transaction, la société a émis 208 millions d'actions ordinaires en faveur de ConocoPhillips, comptabilisées à raison de 12,40 \$ par action, soit la juste valeur estimative à des fins comptables.

La contrepartie en trésorerie s'est établie à 10,6 G\$ US, avant les ajustements de clôture, et elle a été financée par le biais d'un placement d'actions ordinaires par prise ferme (voir la note 28) et un placement aux États-Unis de billets non garantis de premier rang (voir la note 22). De plus, Cenovus a emprunté 3,6 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs engagée (voir la note 22). Le reliquat du coût d'acquisition en trésorerie a été financé au moyen des fonds en caisse et d'un prélèvement aux termes de la facilité de crédit engagée existante de Cenovus.

Le paiement conditionnel estimatif lié à la production tirée des sables bitumineux rend compte du fait que Cenovus a convenu de verser des paiements trimestriels à ConocoPhillips pendant cinq ans après la date de clôture pour les trimestres durant lesquels le prix moyen du pétrole brut du Western Canadian Select (« WCS ») dépasse 52,00 \$ le baril. Le paiement trimestriel s'établira à 6 M\$ par tranche de un dollar du prix du WCS dépassant le seuil de 52,00 \$ le baril. Il n'y a aucune modalité concernant un paiement maximal. Le calcul comporte un mécanisme

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

d'ajustement tenant compte de certaines interruptions de production importantes à Foster Creek et à Christina Lake, qui pourra réduire le montant d'un paiement conditionnel.

Le paiement conditionnel est comptabilisé à titre d'option financière. La juste valeur au 17 mai 2017, soit 361 M\$, a été établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options, qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le West Texas Intermediate (« WTI »), la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 2,9 %. Le paiement conditionnel est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat net (voir la note 23).

D) Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition a été comptabilisé comme suit :

	Notes	
Coût d'acquisition total	9C	17 945
Juste valeur de la participation de 50 % précédemment détenue dans FCCL		12 347
Juste valeur de l'actif net identifiable	9B	(28 262)
Goodwill		2 030

Juste valeur de la participation de 50 % précédemment détenue dans FCCL

Avant l'acquisition, la participation de 50 % de Cenovus dans FCCL était contrôlée conjointement avec ConocoPhillips et elle répondait à la définition d'entreprise commune aux termes d'IFRS 11; par conséquent, Cenovus comptabilisait sa quote-part dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans son résultat consolidé. Après l'acquisition, Cenovus contrôle FCCL, tel qu'il est établi dans IFRS 10; par conséquent, FCCL a été consolidée à compter de la date d'acquisition. Conformément à IFRS 3, lorsque l'acquéreur obtient le contrôle par étapes, la participation déjà détenue est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, les profits ou pertes en découlant étant comptabilisés en résultat net. La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue s'établissait à 12,3 G\$ et elle a été prise en compte dans l'évaluation de la contrepartie totale transférée. La valeur comptable des actifs de FCCL s'établissait à 9,7 G\$. Cenovus a ainsi comptabilisé un profit à la réévaluation hors trésorerie de 2,6 G\$ (1,9 G\$ après impôt) à la réévaluation de la juste valeur de sa participation existante dans FCCL.

Un goodwill a été comptabilisé dans le cadre des passifs d'impôt différé attribuables à l'écart entre le coût d'acquisition attribué aux actifs et aux passifs de FCCL selon la juste valeur et la valeur fiscale de ces actifs et passifs. De plus, la contrepartie versée pour FCCL rendait compte d'une prime de contrôle, donnant lieu à une hausse de la valeur par rapport à la juste valeur de l'actif net acquis.

E) Coûts d'acquisition

La société a engagé des coûts d'acquisition de 56 M\$, compte non tenu des frais d'émission d'actions ordinaires et de titres d'emprunt. Ces coûts ont été pris en compte dans les coûts de transaction aux états consolidés des résultats.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt liés au financement de l'acquisition se sont établis à 72 M\$. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

F) Services de transition

Aux termes de la convention d'achat et de vente, Cenovus et ConocoPhillips ont convenu de certains services de transition dans le cadre desquels ConocoPhillips fournit certains services quotidiens dont a besoin Cenovus pendant une période d'environ neuf mois. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

En 2017, des coûts liés aux services de transition d'environ 40 M\$ ont été inscrits dans les frais généraux et frais d'administration.

G) Produits des activités ordinaires et contribution au résultat net

L'entreprise acquise a contribué aux produits des activités ordinaires à hauteur de 3,3 G\$ et au résultat net à hauteur de 172 M\$ pour la période allant du 17 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Si la clôture de l'acquisition était survenue le 1^{er} janvier 2017, les produits des activités ordinaires et le résultat net pro forma consolidés de Cenovus pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2017 se seraient établis respectivement à 19,0 G\$ et 3,5 G\$.

10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES

A) Dépréciations nettes des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») sont évaluées chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est réparti à l'UGT à laquelle il se rapporte.

Dépréciations des activités en amont en 2018

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de l'actif net de la société était supérieure à sa capitalisation boursière; par conséquent, la société a soumis ses UGT en amont à un test de dépréciation. Au 31 décembre 2018, le goodwill ou les UGT de la société n'avaient subi aucune dépréciation. En revanche, le test de dépréciation a montré que des pertes de valeur antérieures devraient faire l'objet d'une reprise.

Au 31 décembre 2018, la valeur recouvrable de l'UGT Clearwater était estimée à 761 M\$. Plus tôt en 2018 et en 2017, des pertes de valeur de 100 M\$ et de 56 M\$, respectivement, ont été comptabilisées en raison du fléchissement des prix à terme. La perte de valeur a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et l'épuisement supplémentaire du secteur Deep Basin. Au quatrième trimestre de 2018, la société a procédé à la reprise de pertes de valeur de 132 M\$, déduction faite de la dotation à l'amortissement et de l'épuisement qui aurait été inscrite en l'absence de perte de valeur. La reprise est attribuable à l'amélioration de la récupération, aux prolongements et au rendement des puits, outre les changements apportés au plan de mise en valeur.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Principales hypothèses

Les valeurs recouvrables des UGT en amont de Cenovus ont été déterminées en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Les hypothèses clés entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2018 par des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

Prix du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel

Les prix à terme au 31 décembre 2018 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril)	58,58	64,60	68,20	71,00	72,81	2,0 %
WCS (\$ CA/baril)	51,55	59,58	65,89	68,61	70,53	2,1 %
Edmonton C5+ (\$ CA/baril)	70,10	79,21	83,33	86,20	88,16	2,0 %
AECO (\$ CA/kpi ³) ¹⁾	1,88	2,31	2,74	3,05	3,21	2,0 %

1) Gaz naturel de l'Alberta Energy Company (« AECO »). Selon une puissance calorifique hypothétique de un million de Btu (unités thermiques britanniques) par millier de pieds cubes de gaz.

Taux d'actualisation et d'inflation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont faites selon un taux d'actualisation entre 10 % et 15 % en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées et d'autres facteurs économiques et opérationnels. Le taux d'inflation est estimé à 2 %.

Dépréciations des activités en amont en 2017

Au 31 décembre 2017, la société a soumis l'UGT Clearwater à un test de dépréciation en raison du fléchissement des prix à terme des marchandises. De ce fait, une perte de valeur de 56 M\$ a été comptabilisée à l'égard de l'UGT Clearwater. La perte de valeur a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et l'épuisement supplémentaire du secteur Deep Basin. Au 31 décembre 2017, la valeur recouvrable de l'UGT Clearwater était estimée à environ 295 M\$, compte non tenu des actifs de Clearwater reclassés dans les actifs disponibles à la vente.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Principales hypothèses

La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont faites selon un taux d'actualisation entre 10 % et 15 % en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées et d'autres facteurs économiques et opérationnels. Les prix à terme au 31 décembre 2017 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut et de gaz naturel sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril)	57,50	60,90	64,13	68,33	71,19	2,1 %
WCS (\$ CA/baril)	50,61	56,59	60,86	64,56	66,63	2,1 %
Edmonton C5+ (\$ CA/baril)	72,41	74,90	77,07	81,07	83,32	2,1 %
AECO (\$ CA/kpi ³)	2,43	2,77	3,19	3,48	3,67	2,0 %

Dépréciations nettes des activités en amont en 2016

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable de l'UGT Nord de l'Alberta a été évaluée à 1,1 G\$. Auparavant, des pertes de valeur respectives de 564 M\$ ont été comptabilisées en raison surtout d'une baisse des prix à long terme du pétrole brut lourd et d'un ralentissement du plan de mise en valeur. Au quatrième trimestre de 2016, la société a procédé à la reprise d'une tranche de 400 M\$ des pertes de valeur, déduction faite de l'amortissement et l'épuisement qui auraient été comptabilisés si aucune dépréciation n'avait été constatée. La reprise découle de la hausse de la valeur recouvrable estimative de l'UGT attribuable à une réduction moyenne des charges d'exploitation futures attendues de 5 % et à une baisse des coûts de mise en valeur futurs, facteurs compensés en partie par une diminution des réserves estimatives. Les pertes de valeur et la reprise ultérieure ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées. L'UGT Nord de l'Alberta comprend les actifs productifs Pelican Lake et Elk Point et d'autres nouveaux actifs qui sont au stade de la prospection et de l'évaluation.

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles de l'UGT Suffield a été évaluée à 548 M\$. Plus tôt en 2016, une perte de valeur de 65 M\$ a été comptabilisée en raison surtout d'une baisse des prix à terme à long terme du gaz naturel et du pétrole brut lourd. Au quatrième trimestre de 2016, la société a procédé à la reprise de la totalité de la perte de valeur, déduction faite de l'amortissement et l'épuisement qui auraient été comptabilisés si aucune dépréciation n'avait été constatée (62 M\$). La reprise découle de la baisse des redevances futures attendues, qui a fait augmenter la valeur recouvrable estimative de l'UGT. La perte de valeur et la reprise subséquente ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées. L'UGT Suffield comprend la production de gaz naturel et de pétrole brut lourd sur la base des Forces armées canadiennes en Alberta.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

B) Dépréciations des actifs et réductions de valeur

Actifs de prospection et d'évaluation

Au quatrième trimestre de 2018, la direction a parachevé un examen exhaustif du plan de mise en valeur du secteur Deep Basin en tenant compte de facteurs comme les stocks de puits, la cadence de mise en valeur, les contraintes en matière d'infrastructures, les seuils économiques et les dépenses d'investissement limitées visant les actifs à l'avenir. C'est pourquoi des coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés de 2,1 G\$ ont été radiés et comptabilisés à titre de coûts de prospection dans les zones Elmworth, Wapiti, Kaybob, Edson et Clearwater au sein du secteur Deep Basin.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a réduit la valeur de certains actifs de prospection et d'évaluation, car leur valeur comptable n'était pas jugée recouvrable. Par conséquent, 888 M\$ de coûts déjà incorporés ont été comptabilisés à titre de coûts de prospection. Ces actifs sont surtout situés dans l'UGT Borealis du secteur Sables bitumineux. La décision de la direction reposait sur un examen détaillé des dépenses engagées à ce jour, les décisions prises au cours des récentes années de limiter les dépenses visant ces actifs et l'actuel plan d'affaires en matière des dépenses futures concernant ces biens. En date des présentes, la direction ne prend aucun autre engagement important en matière de financement hormis celui requis pour conserver la propriété de cette importante ressource. En outre, les modifications à la réglementation visant le processus de demande de redevances pour les projets de sables bitumineux ont une incidence sur la viabilité économique de ces projets.

En 2016, une tranche de 2 M\$ de coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés a été radiée et comptabilisée à titre de coûts de prospection dans le secteur Sables bitumineux.

Immobilisations corporelles, montant net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une perte de valeur de 6 M\$ relativement au secteur Sables bitumineux au titre d'actifs de technologie de l'information qui ont été ramenés à leur valeur recouvrable.

En 2017, la société a comptabilisé une perte de valeur de 21 M\$ liée au matériel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a trait au secteur Sables bitumineux.

En 2016, la société a comptabilisé une perte de valeur de 20 M\$ liée principalement au matériel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées. La société a également inscrit une perte de valeur de 16 M\$ liée à des coûts d'études techniques préliminaires associés à un projet qui a été abandonné et la valeur du matériel a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire du secteur Sables bitumineux. Des améliorations locatives de 4 M\$ ont également été radiées et comptabilisées à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire du secteur Activités non sectorielles et éliminations.

11. ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 2017, la société annonçait son intention de se dessaisir de secteur Hydrocarbures classiques et de commercialiser en vue de la vente un ensemble d'actifs non essentiels du Deep Basin dans la zone d'East Clearwater et une partie des actifs de West Clearwater. Le secteur Hydrocarbures classiques comprenait notamment les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et le pétrole brut classique, ainsi que les actifs de LGN et de gaz naturel des zones Suffield et Palliser dans le sud de l'Alberta. Les actifs et les passifs connexes ont été reclassés comme instruments disponibles à la vente et le résultat d'exploitation a été inscrit comme activités abandonnées.

A) Actifs et passifs disponibles à la vente

Le secteur Hydrocarbures classiques et les actifs non essentiels du secteur Deep Basin ont été classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux. Les actifs et les passifs disponibles à la vente comprennent également les activités à Suffield, lesquelles ont été vendues le 5 janvier 2018. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à l'égard des actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2017.

En décembre 2018, la direction a décidé d'abandonner le processus de vente de l'actif Clearwater. Malgré des pourparlers avec des acquéreurs potentiels, aucune offre répondant aux attentes de la direction n'a été présentée. Du fait de cette décision, au 31 décembre 2018, les actifs et les passifs relatifs au démantèlement connexes ont été reclassés des éléments disponibles à la vente aux actifs de prospection et d'évaluation, aux immobilisations corporelles et aux passifs relatifs au démantèlement à leur valeur comptable. L'épuisement, calculé selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement, a été comptabilisé au quatrième trimestre. Les actifs n'ont subi aucune dépréciation avant leur reclassement.

Au 31 décembre 2018, aucun actif n'était classé comme étant disponible à la vente.

	Actifs de prospection et d'évaluation	Immobilisations corporelles	Passifs relatifs au démantèlement
31 décembre 2017			
Hydrocarbures classiques	-	568	454
Deep Basin	46	434	149
	<u>46</u>	<u>1 002</u>	<u>603</u>

B) Résultat des activités abandonnées

Le 5 janvier 2018, la société a conclu la vente de ses actifs de pétrole brut et de gaz naturel à Suffield, dans le sud de l'Alberta, pour un produit en trésorerie de 512 M\$, avant les ajustements de clôture. Un profit à la sortie avant impôt de 343 M\$ a été comptabilisé dans le cadre de la vente. La convention comprend un rajustement du coût d'acquisition différé qui donne à Cenovus la possibilité de profiter d'ajustements du coût d'acquisition d'au plus 36 M\$ si les prix moyens du pétrole brut et du gaz naturel augmentent au cours des deux exercices suivant la clôture de la sortie.

Le rajustement du coût d'acquisition différé constitue une entente de deux ans à compter de la clôture de la vente. Aux termes de la convention d'achat et de vente, Cenovus a droit à des versements en espèces pour chaque mois au cours duquel le cours quotidien moyen du WTI est supérieur à 55 \$ US le baril ou si le cours du gaz naturel au carrefour Henry est supérieur à 3,50 \$ US le million d'unités thermiques britanniques. Les versements en espèces

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

mensuels sont plafonnés respectivement à 375 000 \$ et à 1 125 M\$ pour le pétrole brut et le gaz naturel. Le rajustement du coût d'acquisition différé sera comptabilisé à titre d'option financière et sa juste valeur sera établie chaque date de présentation de l'information financière. La juste valeur du rajustement du coût d'acquisition différé à la date de clôture s'établissait à 7 M\$.

En 2017, la société a vendu la majorité des biens de son secteur Hydrocarbures classiques dont elle a tiré un produit brut total de 3,2 G\$ avant les ajustements de clôture. Un profit à la sortie avant impôt de 1,3 G\$ a été comptabilisé dans le cadre de la vente.

Le tableau suivant présente le résultat des activités abandonnées, y compris les sorties d'actifs :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires brut	14	1 309	1 267
Moins les redevances	3	174	139
	11	1 135	1 128
Charges			
Frais de transport et de fluidification	1	167	186
Charges d'exploitation	(28)	426	444
Taxes sur la production et impôts miniers	1	18	12
(Profit) perte à la gestion des risques	-	33	(58)
Marge d'exploitation	37	491	544
Amortissement et épuisement	-	192	567
Coûts de prospection	-	2	-
Charges financières	1	80	102
Résultat découlant des activités abandonnées, avant impôt	36	217	(125)
Charge (produit) d'impôt exigible	-	24	86
Charge (produit) d'impôt différé	9	33	(125)
Résultat découlant des activités abandonnées, après impôt	27	160	(86)
Profit (perte) sur les activités abandonnées, après impôt¹⁾	220	938	-
Résultat net découlant des activités abandonnées	247	1 098	(86)

1) Déduction faite de la charge d'impôt différé de 81 M\$ en 2018 (347 M\$ en 2017).

C) Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées inscrits au tableau consolidé des flux de trésorerie se ventilent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	36	448	435
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	404	2 993	(168)
Flux de trésorerie nets	440	3 441	267

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Impôt exigible			
Canada	(128)	(217)	(260)
États-Unis	2	(38)	1
Charge (produit) d'impôt exigible	(126)	(255)	(259)
Charge (produit) d'impôt différé	(884)	203	(84)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat des activités poursuivies	(1 010)	(52)	(343)

En 2018, en 2017 et en 2016, la société a comptabilisé un produit d'impôt exigible découlant du report de pertes à des fins fiscales et d'ajustements d'exercices antérieurs. Le produit d'impôt maximal a été atteint en 2018.

En 2018, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé visant les pertes de la période en cours, notamment la réduction de valeur visant les actifs de prospection et d'évaluation, ainsi qu'un montant de 78 M\$ découlant d'un ajustement de la base fiscale des actifs de raffinage de la société. L'accroissement de la base fiscale découle du fait qu'un partenaire de la société a comptabilisé un profit imposable sur sa participation dans WRB qui, en raison d'un choix fait auprès des autorités fiscales américaines, a été ajouté à la base fiscale des actifs de WRB. Une charge

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

d'impôt différé a été inscrite en 2017 en raison du profit à la réévaluation de la participation précédemment détenue par la société dans le cadre de l'acquisition, déduction faite de la réduction du taux d'imposition fédéral américain des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, réduisant ainsi le passif d'impôt différé de la société et l'incidence des réductions de valeur des actifs de prospection et d'évaluation.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôt	(3 926)	2 216	(802)
Taux prévu par la loi au Canada	27,0 %	27,0 %	27,0 %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat prévue des activités poursuivies	(1 060)	598	(217)
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	(57)	(17)	(46)
(Gains) pertes en capital non imposables	82	(129)	(26)
(Gains) pertes en capital non comptabilisés	99	(99)	(26)
Ajustements découlant de déclarations antérieures	3	(41)	(46)
Comptabilisation de pertes en capital non comptabilisées précédemment	-	(68)	-
Comptabilisation de la base fiscale aux États-Unis	(78)	-	-
Modification du taux prévu par la loi	-	(275)	-
Dépenses non déductibles	2	(5)	5
Autres	(1)	(16)	13
Total de la charge (du produit) d'impôt des activités poursuivies	(1 010)	(52)	(343)
Taux d'imposition effectif	25,7 %	(2,3) %	42,8 %

Les passifs d'impôt différé et les actifs d'impôt différé sont analysés ci-après.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Passifs d'impôt différé		
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	47	186
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	5 498	6 229
	5 545	6 415
Actifs d'impôt différé		
Actifs d'impôt différé à recouvrer en deçà de 12 mois	(57)	(374)
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	(627)	(428)
	(684)	(802)
Passif d'impôt différé, montant net	4 861	5 613

Les actifs d'impôt différé à recouvrer et les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment de la résorption des différences temporelles et peuvent ne pas correspondre à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

	Immobi- lisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Gestion des risques	Autres	Total
Passifs d'impôt différé					
31 décembre 2016	3 146	-	6	1	3 153
Imputés (crédités) au résultat	625	164	11	1	801
Imputés (crédités) à la répartition du coût d'acquisition	2 506	-	-	-	2 506
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(45)	-	-	-	(45)
31 décembre 2017	6 232	164	17	2	6 415
Imputés (crédités) au résultat	(836)	(164)	27	49	(924)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	54	-	-	-	54
31 décembre 2018	5 450	-	44	51	5 545

	Pertes fiscales non utilisées	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Gestion des risques	Autres	Total
Actifs d'impôt différé					
31 décembre 2016	(270)	-	(85)	(213)	(568)
Imputés (crédités) au résultat	67	-	(198)	(87)	(218)
Imputés (crédités) au capital social	-	-	-	(28)	(28)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	12	-	-	-	12
31 décembre 2017	(191)	-	(283)	(328)	(802)
Imputés (crédités) au résultat	(159)	-	282	8	131
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(7)	-	-	(6)	(13)
31 décembre 2018	(357)	-	(1)	(326)	(684)

Passifs d'impôt différé, montant net	Total
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2016	2 585
Imputés (crédités) au résultat	583
Imputés (crédités) à la répartition du coût d'acquisition	2 506
Imputés (crédités) au capital social	(28)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(33)
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2017	5 613
Imputés (crédités) au résultat	(793)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	41
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2018	4 861

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 à l'égard de différences temporelles liées aux participations dans des filiales et des partenariats dont la société peut contrôler le moment de la résorption et dont il est peu probable qu'elles se résorbent dans un avenir prévisible.

Les montants approximatifs des catégories fiscales, y compris des pertes fiscales, s'établissent comme suit :

31 décembre	2018	2017
Canada	7 935	8 317
États-Unis	1 391	1 714
	9 326	10 031

Au 31 décembre 2018, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 1 375 M\$ (73 M\$ en 2017) et des pertes d'exploitation nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de néant (593 M\$ en 2017) qui expirent au plus tôt en 2033.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Toujours au 31 décembre 2018, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 8 M\$ (8 M\$ en 2017) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. La totalité du montant net de ces pertes en capital n'était pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2018 (8 M\$ en 2017). La comptabilisation dépend des futurs gains en capital. La société n'a pas comptabilisé une tranche de 661 M\$ (293 M\$ en 2017) du montant net des pertes en capital, qui est associée aux pertes de change latentes sur sa dette libellée en dollars américains.

13. MONTANTS PAR ACTION

A) Résultat net par action – de base et dilué

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Résultat découlant des éléments suivants :			
Activités poursuivies	(2 916)	2 268	(459)
Activités abandonnées	247	1 098	(86)
Résultat net	(2 669)	3 366	(545)
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	1 228,8	1 102,5	833,3
Effet dilutif des DRN de Cenovus	0,4	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions, résultat dilué	1 229,2	1 102,5	833,3
Résultat de base et dilué par action découlant de ce qui suit : (\$)			
Activités poursuivies	(2,37)	2,06	(0,55)
Activités abandonnées	0,20	0,99	(0,10)
Résultat net par action	(2,17)	3,05	(0,65)

Au 31 décembre 2018, 34 millions de DRN (43 millions en 2017; 42 millions en 2016) et aucun DAAJ (81 000 en 2017 et 3 millions en 2016) ont été exclus du nombre moyen pondéré d'actions après dilution en raison de leur effet antidilutif ou parce que leur prix d'exercice est supérieur au cours des actions ordinaires de Cenovus. Ces instruments pourraient potentiellement diluer le résultat par action futur. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les régimes de rémunération fondée sur des actions, il y a lieu de se reporter à la note 30.

B) Dividendes par action

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les dividendes versés par la société se sont chiffrés à 245 M\$, soit 0,20 \$ par action, dont la totalité a été versée en trésorerie (225 M\$, soit 0,20 \$ par action, en 2017; 166 M\$, soit 0,20 \$ par action, en 2016). Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende au premier trimestre de 0,05 \$ par action, payable le 29 mars 2019 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2019.

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 décembre	2018	2017
Trésorerie	155	547
Placements à court terme	626	63
	781	610

15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

31 décembre	2018	2017
Charges à payer	614	1 379
Charges payées d'avance et acomptes	45	64
Avances consenties à des partenaires	237	94
Créances clients	251	193
Montants à recevoir d'entreprises communes	37	51
Autres	54	49
	1 238	1 830

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

16. STOCKS

31 décembre	2018	2017
Produits		
Raffinage et commercialisation	703	894
Sables bitumineux	223	414
Deep Basin	-	2
Hydrocarbures classiques	-	2
Pièces et fournitures	87	77
	1 013	1 389

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une somme d'environ 15 664 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (12 856 M\$ en 2017; 9 964 M\$ en 2016).

En raison du recul du prix des produits raffinés, Cenovus a comptabilisé une réduction de valeur de ses stocks de produits de 47 M\$, le montant connexe étant ramené du coût à la valeur nette de réalisation au 31 décembre 2018.

17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

31 décembre 2016	Total
Entrées d'actifs	1 585
Acquisition (note 9) ¹⁾	147
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	3 608
Transferts aux immobilisations corporelles (note 18)	(316)
Charges de prospection (note 10)	(6)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(890)
Autres	5
Sorties d'actifs ¹⁾	19
31 décembre 2017	(479)
	3 673
Entrées d'actifs	374
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(1)
Transferts des actifs disponibles à la vente (note 11)	46
Charges de prospection (note 10)	(2 123)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(8)
Sorties d'actifs	(1 176)
31 décembre 2018	785

1) Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par IFRS 3.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont				Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont	Matériel de raffinage	Autres ¹⁾	
COÛT					
31 décembre 2016	31 941	333	5 259	1 074	38 607
Entrées d'actifs	1 324	-	168	89	1 581
Acquisition (note 9) ²⁾	26 317	-	-	-	26 317
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 17)	6	-	-	-	6
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(19 719)	-	-	-	(19 719)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(67)	-	-	3	(64)
Variation des taux de change et autres	(28)	-	(364)	1	(391)
Sorties d'actifs (notes 8 et 11) ²⁾	(12 333)	-	(2)	-	(12 335)
31 décembre 2017	27 441	333	5 061	1 167	34 002
Entrées d'actifs	1 065	-	204	61	1 330
Transferts des actifs disponibles à la vente (note 11)	469	-	-	-	469
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(279)	-	(3)	(3)	(285)
Variation des taux de change et autres	(6)	-	370	-	364
Sorties d'actifs (note 8)	(644)	-	-	(12)	(656)
31 décembre 2018	28 046	333	5 632	1 213	35 224
AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS					
31 décembre 2016	20 088	308	1 076	709	22 181
Amortissements et épuiement	1 653	23	209	68	1 953
Pertes de valeur (note 10)	77	-	-	-	77
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(16 120)	-	-	-	(16 120)
Variation des taux de change et autres	17	-	(91)	1	(73)
Sorties d'actifs (notes 8 et 11) ²⁾	(3 611)	-	(1)	-	(3 612)
31 décembre 2017	2 104	331	1 193	778	4 406
Amortissement et épuiement	1 874	2	217	64	2 157
Transferts des actifs disponibles à la vente (note 11)	35	-	-	-	35
Pertes de valeur (note 10)	106	-	-	-	106
Reprise de pertes de valeur (note 10)	(132)	-	-	-	(132)
Variation des taux de change et autres	(31)	-	32	-	1
Sorties d'actifs (note 8)	(38)	-	-	(9)	(47)
31 décembre 2018	3 918	333	1 442	833	6 526
VALEUR COMPTABLE					
31 décembre 2016	11 853	25	4 183	365	16 426
31 décembre 2017	25 337	2	3 868	389	29 596
31 décembre 2018	24 128	-	4 190	380	28 698

1) Comprend le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

2) Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par IFRS 3. La valeur comptable de la participation précédemment détenue dans FCCL s'établissait à 8 602 M\$.

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas assujettis à l'amortissement et à l'épuiement :

31 décembre	2018	2017
Mise en valeur et production	1 818	1 809
Matériel de raffinage	181	131
	1 999	1 940

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

19. AUTRES ACTIFS

31 décembre	2018	2017
Placements en titres de capitaux propres	38	37
Créances à long terme	12	11
Montants payés d'avance	8	9
Autres	6	14
	64	71

20. GOODWILL

31 décembre	2018	2017
Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	2 272	242
Goodwill constaté à l'acquisition (note 9)	-	2 030
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	2 272	2 272

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la valeur comptable du goodwill lié aux UGT Primrose (Foster Creek) et Christina Lake de la société s'établissait respectivement à 1 171 M\$ et à 1 101 M\$.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Les hypothèses utilisées aux fins des tests de dépréciation de Cenovus au 31 décembre 2018 sont conformes à celles présentées à la note 10.

21. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

31 décembre	2018	2017
Charges à payer	675	2 006
Créances clients	767	337
Intérêts	80	86
Avances consenties à des partenaires	237	94
Incitatif à long terme à l'intention des employés	36	52
Montants à payer à des entreprises communes	3	12
Autres	35	40
	1 833	2 627

22. DETTE À LONG TERME ET STRUCTURE FINANCIÈRE

31 décembre	Notes	2018	2017
Emprunt à terme renouvelable ¹⁾	A	-	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	B	9 241	9 597
Capital total de la dette		9 241	9 597
Escomptes et coûts de transaction liés à la dette		(77)	(84)
Dette à long terme		9 164	9 513
Moins la partie courante		682	-
Partie non courante		8 482	9 513

1) L'emprunt à terme renouvelable peut comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de la dette s'est établi à 5,1 % (4,9 % en 2017).

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

A) Emprunt à terme renouvelable

Cenovus dispose d'une facilité de crédit engagée composée d'une tranche de 1,2 G\$ et d'une autre tranche de 3,3 G\$. Le 17 octobre 2018, la société a prorogé la date d'échéance de la tranche de 1,2 G\$ de la facilité de crédit engagée, la reportant du 30 novembre 2020 au 30 novembre 2021 ainsi que la date d'échéance de la tranche de 3,3 G\$ de la facilité de crédit engagée, la reportant du 30 novembre 2021 au 30 novembre 2022. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2018, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit engagée de Cenovus (néant en 2017).

B) Billets non garantis

Les billets non garantis se composent de ce qui suit :

31 décembre	2018		2017	
	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA
5,70 %, échéant le 15 octobre 2019	500	682	1 300	1 631
3,00 %, échéant le 15 août 2022	500	682	500	627
3,80 %, échéant le 15 septembre 2023	450	614	450	565
4,25 %, échéant le 15 avril 2027	1 171	1 597	1 200	1 505
5,25 %, échéant le 15 juin 2037	700	955	700	878
6,75 %, échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 910	1 400	1 756
4,45 %, échéant le 15 septembre 2042	744	1 015	750	941
5,20 %, échéant le 15 septembre 2043	350	477	350	439
5,40 %, échéant le 15 juin 2047	959	1 309	1 000	1 255
	6 774	9 241	7 650	9 597

Le 29 octobre 2018, la société a racheté une tranche de 800 M\$ US de ses billets non garantis de 1 300 M\$ US échéant le 15 octobre 2019. Une prime de rachat de 20 M\$ US ainsi que des escomptes et des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis connexes de 1 M\$ ont été comptabilisés en 2018.

En décembre 2018, la société a versé 69 M\$ US afin de racheter une partie de ses billets non garantis d'un capital de 76 M\$ US. Un profit au rachat de 9 M\$ a été comptabilisé dans les charges financières. Après le 31 décembre 2018, la société a racheté une autre portion de 324 M\$ US de ses billets non garantis en contrepartie d'un montant en trésorerie de 300 M\$ US (voir la note 37).

Dans le cadre de l'acquisition, la société a réalisé un placement aux États-Unis le 7 avril 2017 visant l'émission en trois séries de 2,9 G\$ US de billets non garantis de premier rang, soit 1,2 G\$ US de billets de premier rang à 4,25 % échéant en avril 2027, 700 M\$ US de billets de premier rang à 5,25 % échéant en juin 2037 et 1,0 G\$ US de billets de premier rang à 5,40 % échéant en juin 2047 (collectivement, les « billets de 2017 »). Au quatrième trimestre de 2017, la société a réalisé une offre d'échange (l'« offre d'échange ») aux termes de laquelle la quasi-totalité des billets de 2017 ont été échangés contre des billets inscrits aux termes de la *Securities Act of 1933* assortis de conditions similaires aux billets de 2017. Aux fins de comptabilisation, l'offre d'échange a été traitée comme une modification et non comme une extinction.

La société dispose d'un prospectus préalable de base qui lui permet d'émettre à l'occasion, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, là où la loi l'autorise, des titres d'emprunt, des actions ordinaires, des actions préférentielles, des reçus de souscription, des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'un montant pouvant aller jusqu'à 7,5 G\$ US ou l'équivalent dans d'autres monnaies étrangères. Le prospectus préalable de base permet également à ConocoPhillips d'offrir, à l'occasion, si elle le souhaite, les actions ordinaires qu'elle a acquises dans le cadre de l'acquisition. Le prospectus préalable de base vient à échéance en novembre 2019. Au 31 décembre 2018, 4,6 G\$ US étaient disponibles aux termes du prospectus préalable de base. Les placements aux termes du prospectus préalable de base sont assujettis aux conditions du marché.

Au 31 décembre 2018, la société respectait toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

C) Facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs

Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a emprunté 3,6 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais engagée liée à la vente d'actifs. Le produit net tiré de la vente des actifs du secteur Hydrocarbures classiques de la société (voir la note 11) et les fonds en caisse ont été utilisés pour rembourser intégralement la facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs avant le 31 décembre 2017.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

D) Paiements obligatoires au titre de la dette au 31 décembre 2018

	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA
2019	500	682
2020	-	-
2021	-	-
2022	500	682
2023	450	614
Par la suite	5 324	7 263
	<u>6 774</u>	<u>9 241</u>

E) Structure financière

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de la société se compose des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette comprend les emprunts à court terme et la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Cenovus exerce ses activités et prend des décisions à leur égard conformément à celles d'une société ayant une cote de solvabilité élevée. Dans la gestion de sa structure financière, Cenovus vise à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Pour assurer sa résilience financière, Cenovus peut, entre autres initiatives, ajuster le montant de ses dépenses d'investissement et de ses charges d'exploitation, effectuer des prélèvements sur sa facilité de crédit ou rembourser des emprunts en cours, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouveaux titres d'emprunt ou de nouvelles actions.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de mesures financières non conformes aux PCGR, soit le ratio dette nette/bénéfice ajusté avant intérêts, impôt et amortissement (« BAIIA ajusté ») et le ratio dette nette/capitaux permanents. Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de Cenovus et sont utilisés pour gérer son endettement global.

À long terme, Cenovus cible un ratio dette nette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x. À différents points du cycle économique, Cenovus s'attend à ce que ces ratios soient parfois en dehors de ces intervalles cibles. Cenovus gère également son ratio dette nette/capitaux permanents afin d'assurer la conformité aux clauses restrictives correspondantes, telles qu'elles sont définies dans sa facilité de crédit engagée.

Ratio dette nette/BAIIA ajusté

31 décembre	2018	2017	2016
Partie courante de la dette à long terme	682	-	-
Dette à long terme	8 482	9 513	6 332
Moins la trésorerie et équivalents de trésorerie	(781)	(610)	(3 720)
Dette nette	8 383	8 903	2 612
Résultat net	(2 669)	3 366	(545)
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	628	725	492
Produit d'intérêts	(19)	(62)	(52)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(920)	352	(382)
Amortissement et épuisement	2 131	2 030	1 498
Perte de valeur des coûts de prospection et d'évaluation	2 123	890	2
(Profit latent) perte latente à la gestion des risques	(1 249)	729	554
(Profit) perte de change, montant net	854	(812)	(198)
Profit à la réévaluation	-	(2 555)	-
Réévaluation du paiement conditionnel	50	(138)	-
(Profit) perte sur les activités abandonnées	(301)	(1 285)	-
(Profit) perte à la sortie d'actifs	795	1	6
Autres (produits) charges, montant net	(12)	(5)	34
BAIIA ajusté	1 411	3 236	1 409
Ratio dette nette/BAIIA ajusté	5,9x	2,8x	1,9x

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Ratio dette nette/capitaux permanents

31 décembre	2018	2017	2016
Dette nette	8 383	8 903	2 612
Capitaux propres	17 468	19 981	11 590
	25 851	28 884	14 202
Ratio dette nette/capitaux permanents	32 %	31 %	18 %

Aux termes de la facilité de crédit engagée, Cenovus est tenue de conserver un ratio dette/capitaux permanents, tel qu'il est défini dans la convention, ne dépassant pas 65 %. Le ratio de la société est nettement en deçà de cette limite.

23. PAIEMENT CONDITIONNEL

	2018	2017
Paiement conditionnel à l'ouverture de l'exercice	206	-
Comptabilisation initiale à l'acquisition (note 9)	-	361
Réévaluation ¹⁾	50	(138)
Obligations réglées ou à payer	(124)	(17)
Paiement conditionnel à la clôture de l'exercice	132	206
Moins la partie courante	15	38
Partie non courante	117	168

1) Le paiement conditionnel est comptabilisé à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont inscrites dans le résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 124 M\$ était à payer aux termes de la convention de paiement conditionnel (17 M\$ en 2017).

24. PROVISIONS AU TITRE DE CONTRATS DÉFICITAIRES

	2018	2017
Provisions au titre de contrats déficitaires à l'ouverture de l'exercice	45	53
Obligations prises en charge	684	8
Obligations réglées	(21)	(16)
Variation des hypothèses	2	-
Variation du taux d'actualisation	(57)	-
Augmentation due à la désactualisation à l'égard des provisions au titre de contrats déficitaires	10	-
Provisions au titre de contrats déficitaires à la clôture de l'exercice	663	45
Moins la partie courante	50	8
Partie non courante	613	37

La provision au titre des contrats déficitaires a trait aux contrats de location simple déficitaires et aux coûts d'exploitation des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. La provision correspond à la valeur actuelle de l'écart entre les paiements de location futurs que Cenovus doit effectuer en vertu de contrats de location non résiliables et le recouvrement de loyers estimés en vertu des contrats de sous-location, actualisée à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit s'établissant entre 4,0 % et 5,7 % (3,5 % et 4,4 % en 2017). La provision au titre des contrats déficitaires devrait être réglée au plus tard en 2040. L'estimation peut varier en raison de changements à l'utilisation des locaux à bureaux loués et aux contrats de sous-location, le cas échéant.

Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou des recouvrements de loyers estimés en vertu des contrats de sous-location auraient l'incidence suivante sur la provision :

31 décembre 2018	Fourchette de sensibilité	Augmentation	Diminution
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	± 1 %	(46)	52
Recouvrement de loyers estimés en vertu des contrats de sous-location	± 5 %	(40)	40

25. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

	2018	2017
Passifs relatifs au démantèlement à l'ouverture de l'exercice	1 029	1 847
Obligations prises en charge	8	20
Obligations prises en charge (note 9) ¹⁾	-	944
Obligations réglées	(44)	(70)
Passifs cédés ¹⁾	(30)	(139)
Transferts des (aux) passifs liés aux actifs disponibles à la vente (note 11)	149	(1 621)
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	(136)	(155)
Variation du taux d'actualisation	(165)	76
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	63	128
Écart de conversion	1	(1)
Passifs relatifs au démantèlement à la clôture de l'exercice	875	1 029

¹⁾ Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par les IFRS.

Au 31 décembre 2018, le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 5 163 M\$ (3 360 M\$ en 2017). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 6,5 % (5,3 % en 2017). Un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2017) a été utilisé pour calculer la provision au titre du démantèlement. Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La société prévoit régler des passifs liés au démantèlement d'environ 50 M\$ à 55 M\$ au cours du prochain exercice. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à la variation du calendrier des passifs relatifs au démantèlement sur la durée de vie estimative des réserves, facteur en partie contrebalancé par la diminution des estimations de coûts.

Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

	2018		2017	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
31 décembre				
Hausse de 1 %	(138)	196	(98)	197
Baisse de 1 %	188	(145)	192	(103)

26. AUTRES PASSIFS

	2018	2017
31 décembre		
Incitatif à long terme à l'intention des employés	41	43
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 27)	75	62
Autres	42	31
	158	136

27. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. La plupart des salariés participent à la composante de cotisations définies. Les salariés qui satisfont à certains critères en ce qui a trait aux services futurs peuvent délaisser la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies pour leurs années de service à venir.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle qui a été déposée est datée du 31 décembre 2017, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2020.

A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE ») fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	181	173	22	23
Coût des services rendus au cours de l'exercice	13	14	1	2
Charge d'intérêts ¹⁾	6	7	1	1
Prestations versées	(33)	(8)	(2)	(1)
Cotisations des participants	2	2	-	-
Coûts des services passés – réductions	(2)	(6)	-	(1)
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	-	1	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	(1)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	-	(2)	(1)	(1)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	167	181	21	22
Actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	141	125	-	-
Cotisations de l'employeur	6	9	-	-
Cotisations des participants	2	2	-	-
Prestations versées	(33)	(8)	-	-
Produit d'intérêt ¹⁾	4	4	-	-
Réévaluations :				
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	(7)	9	-	-
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	113	141	-	-
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi²⁾	(54)	(40)	(21)	(22)

1) Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice.

2) Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 15 ans et de 10 ans, respectivement.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Coût de la composante de prestations définies						
Coût des services rendus	13	14	14	1	2	(3)
Coûts des services passés – réductions	(2)	(6)	-	-	(1)	-
Coûts de liquidation nets	-	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts nette	3	3	4	1	1	1
Réévaluations :						
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	7	(9)	(3)	-	-	-
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	-	1	-	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	(1)	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	-	(2)	7	(1)	(1)	-
Coût (profit) de la composante de prestations définies	21	1	22	1	-	(2)
Coût de la composante de cotisations définies	22	27	25	-	-	-
Coût total du régime	43	28	47	1	-	(2)

C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée chaque trimestre et rééquilibrée au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 50 % à 75 % en titres de participation, 25 % à 35 % en titres à revenu fixe, au plus 15 % en fonds immobilier et le reste, soit au plus 10 %, en trésorerie et équivalents de trésorerie.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

31 décembre	2018	2017
Titres de participation	70	89
Fonds d'obligations	29	29
Actifs non investis	12	11
Immobilier	-	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	3
	113	141

La juste valeur des actions et des obligations est fondée sur le cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus. La juste valeur des biens immobiliers est établie par des évaluateurs de biens immobiliers autorisés.

Les titres de participation ne comprennent pas de placement direct dans des actions de Cenovus.

D) Capitalisation

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2017 et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019 sont de 6 M\$ pour le régime à prestations définies. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

E) Hypothèses actuarielles et sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Taux d'actualisation	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,25 %	3,75 %
Taux de croissance future des salaires	3,88 %	3,81 %	3,80 %	5,08 %	5,08 %	5,15 %
Longévité moyenne (en années)	88,2	88,0	87,9	88,1	88,0	87,9
Évolution du coût des soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	6,00 %	6,00 %	7,00 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

Sensibilité

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit :

31 décembre	2018		2017	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Variation de un point de pourcentage				
Taux d'actualisation	(25)	31	(28)	36
Taux de croissance future des salaires	3	(2)	3	(3)
Évolution du coût des soins de santé	1	(1)	1	(1)
Variation de un an du taux de mortalité futur	3	(3)	4	(4)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

F) Risques

En raison de ses régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

Risque de placement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus grande des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Risque lié aux salaires

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

28. CAPITAL SOCIAL

A) Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions préférentielles de premier et de second rang ne dépassant pas, au total, 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions préférentielles de premier et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établis par le conseil d'administration de la société avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

B) Émis et en circulation

	2018		2017	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
31 décembre				
Actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 228 790	11 040	833 290	5 534
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	-	-	187 500	2 927
Actions ordinaires émises en faveur de ConocoPhillips	-	-	208 000	2 579
Actions en circulation à la clôture de l'exercice	1 228 790	11 040	1 228 790	11 040

Dans le cadre de l'acquisition (voir la note 9), Cenovus a conclu une convention de financement d'actions ordinaires par voie de prise ferme le 6 avril 2017, visant 187,5 millions d'actions ordinaires, dont elle a tiré un produit brut de 3,0 G\$ (2,9 G\$ déduction faite des frais d'émission d'actions de 101 M\$).

De plus, la société a émis 208 millions d'actions ordinaires en faveur de ConocoPhillips le 17 mai 2017 à titre de contrepartie partielle relativement à l'acquisition. ConocoPhillips ne peut nommer de nouveaux membres au conseil d'administration de Cenovus et doit exercer les droits de vote se rattachant à ses actions ordinaires de Cenovus conformément aux recommandations de la direction ou s'abstenir de voter jusqu'à ce que ConocoPhillips soit propriétaire d'au plus 3,5 % des actions ordinaires en circulation de Cenovus. Au 31 décembre 2018, ConocoPhillips détenait toujours ces actions ordinaires.

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2018 (néant en 2017).

Au 31 décembre 2018, 23 millions d'actions ordinaires (15 millions en 2017) pouvaient être émises aux termes du régime d'options sur actions.

C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana Corporation (« Encana ») dans le cadre du plan d'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus (résultat avant l'arrangement). En outre, le surplus d'apport comprend la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 30 A.

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
31 décembre 2016	4 086	264	4 350
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	11	11
31 décembre 2017	4 086	275	4 361
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	6	6
31 décembre 2018	4 086	281	4 367

29. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Régimes à prestations définies	Écart de conversion	Instruments de capitaux propres de sociétés fermées	Total
31 décembre 2016	(13)	908	15	910
Autres éléments du résultat global, avant impôt	12	(275)	(1)	(264)
Impôt sur le résultat	(3)	-	-	(3)
31 décembre 2017	(4)	633	14	643
Autres éléments du résultat global, avant impôt	(5)	397	1	393
Impôt sur le résultat	2	-	-	2
31 décembre 2018	(7)	1 030	15	1 038

30. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**A) Régime d'options sur actions destiné aux employés**

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat de une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options expirent après sept ans.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes.

DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établie à 2,43 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,90 %
Rendement de l'action prévu	1,66 %
Volatilité prévue ¹⁾	28,47 %
Durée prévue (en années)	4,50

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN :

	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
31 décembre 2018		
En cours à l'ouverture de l'exercice	42 727	29,40
Attribués	3 950	9,76
Exercés	(8 281)	29,34
Perdus	(3 912)	37,17
En cours à la clôture de l'exercice	34 484	26,29

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

31 décembre 2018 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN en cours			DRN exerçables	
	Nombre de DRN (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
5,00 à 9,99	3 190	6,2	9,48	-	-
10,00 à 14,99	3 449	5,6	14,03	827	14,77
15,00 à 19,99	2 869	4,3	19,49	1 723	19,49
20,00 à 24,99	3 202	3,1	22,26	3 202	22,26
25,00 à 29,99	9 255	2,1	28,39	9 255	28,39
30,00 à 34,99	7 669	1,2	32,64	7 669	32,64
35,00 à 39,99	4 850	0,1	38,67	4 850	38,67
	34 484	2,6	26,29	27 526	29,71

B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour les UAR antérieures à 2018, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Le nombre d'UAR donnant droit au paiement à compter de 2018 est fonction de quatre périodes de rendement sur trois ans, et les unités attribuées sont multipliées par 20 % après la première année, 20 % après la deuxième année, 20 % après la troisième année et 40 % après la quatrième période de rendement de la première à la troisième années. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquérir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 32 M\$ au 31 décembre 2018 (37 M\$ en 2017) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. Puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2018 et 2017.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus :

31 décembre 2018	Nombre d'UAR (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	7 018
Attribuées	3 089
Annulées	(4 155)
Unités au lieu de dividendes	111
En cours à la clôture de l'exercice	6 063

C) Unités d'actions de négociation restreinte

Cenovus a attribué des UANR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions de négociation restreinte destiné aux employés. Les UANR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Les droits afférents aux UANR sont généralement acquis après trois ans.

Les UANR sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

La société a comptabilisé un passif de 32 M\$ au 31 décembre 2018 (41 M\$ en 2017) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UANR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. Puisque les UANR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UANR acquises était nulle aux 31 décembre 2018 et 2017.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Le tableau suivant résume l'information sur les UANR détenues par les employés de Cenovus :

	Nombre d'UANR (en milliers)
31 décembre 2018	
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 785
Attribuées	4 400
Acquises et payées	(1 777)
Annulées	(2 074)
Unités au lieu de dividendes	127
En cours à la clôture de l'exercice	7 461

D) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et certains employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés admissibles ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année civile qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 13 M\$ au 31 décembre 2018 (17 M\$ en 2017) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus :

	Nombre d'UAD (en milliers)
31 décembre 2018	
En cours à l'ouverture de l'exercice	1 440
Attribuées aux administrateurs	215
Attribuées	24
Unités au lieu de dividendes	27
Rachetées	(346)
En cours à la clôture de l'exercice	1 360

E) Total de la rémunération fondée sur des actions

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
DRN	6	9	15
DAAJ	-	-	(1)
UAR	(6)	(7)	13
UANR	9	3	13
UAD	-	(11)	7
Charge (recouvrement) de rémunération fondée sur des actions	9	(6)	47
Coûts de la rémunération fondée sur des actions incorporés à l'actif	4	3	12
Total de la rémunération fondée sur des actions	13	(3)	59

31. CHARGES DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Salaires, primes et autres avantages à court terme	580	606	500
Régime de retraite à cotisations définies	18	19	16
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	12	8	11
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 30)	9	(6)	47
Indemnités de cessation d'emploi	63	19	19
	682	646	593

32. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	34	26	27
Indemnité de cessation d'emploi	9	4	-
Avantages postérieurs à l'emploi	3	4	4
Rémunération fondée sur des actions	5	6	4
	51	40	35

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR, aux UANR et aux UAD.

33. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées, les créances à long terme, les comptes créditeurs et charges à payer, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les actifs financiers disponibles à la vente, les créances à long terme, le paiement conditionnel, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur des créances à long terme se rapproche de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de la dette de Cenovus s'établissait à 9 164 M\$, et sa juste valeur, à 8 431 M\$ (valeur comptable de 9 513 M\$ et juste valeur de 10 061 M\$ au 31 décembre 2017).

Les instruments de capitaux propres classés à la JVAERG se composent des titres de capitaux propres dans des sociétés fermées. La société classe certains instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées à la JVAERG, car ils ne sont pas détenus à des fins de transaction et que la juste valeur ne rend pas compte des activités de la société. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à titre d'autres actifs aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la juste valeur des instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées de la société a augmenté de 1 M\$. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres classés à la JVAERG.

31 décembre	2018	2017
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	37	35
Acquisition de placements, montant net	-	3
Variation de la juste valeur ¹⁾	1	(1)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	38	37

¹⁾ Les variations de la juste valeur sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des swaps et des options sur le pétrole brut et les condensats ainsi que des swaps de change et de taux d'intérêt. Les contrats de pétrole brut, de condensats et, s'il en est, de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, qui correspond à la différence entre le prix prévu par contrat et le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste valeur des swaps de change est calculée à l'aide de modèles

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes à terme de taux de change (niveau 2). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des taux d'intérêt (niveau 2).

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre	2018			2017		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Pétrole brut	156	2	154	63	1 031	(968)
Change	-	1	(1)	-	-	-
Taux d'intérêt	7	-	7	2	20	(18)
Total de la juste valeur	163	3	160	65	1 051	(986)

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

31 décembre	2018	2017
Niveau 2 – Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché	160	(986)

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus.

	2018	2017
Juste valeur des contrats à l'ouverture de l'exercice	(986)	(291)
Juste valeur des contrats conclus durant l'exercice ¹⁾	1 554	200
Variation de la juste valeur des contrats en cours à l'ouverture de l'exercice et des contrats conclus pendant l'exercice	(305)	(929)
Prime non amortie (amortie) sur les options de vente	(16)	16
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en \$ US	(87)	18
Juste valeur des contrats à la clôture de l'exercice	160	(986)

1) Comprend une perte réalisée de néant (profit de 33 M\$ en 2017) liée au secteur Hydrocarbures classiques classé dans les activités abandonnées.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions-cadres de compensation exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques de la société :

31 décembre	2018			2017		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Positions de gestion des risques comptabilisées						
Montant brut	277	117	160	135	1 121	(986)
Montant compensé	(114)	(114)	-	(70)	(70)	-
Montant net selon les états financiers consolidés	163	3	160	65	1 051	(986)

Les passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2018, aucun montant n'était donné en garantie. Au 31 décembre 2017, un montant de 26 M\$ a été donné en garantie, dont aucune tranche n'aurait pu être retirée.

C) Juste valeur du paiement conditionnel

Le paiement conditionnel est inscrit à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options (niveau 3), qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le WTI, la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 3,9 %. La juste valeur du paiement conditionnel a été établie par l'équipe d'évaluation interne de Cenovus composée de personnes compétentes qui possèdent une expérience des techniques d'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2018, la juste valeur du paiement conditionnel a été évaluée à 132 M\$.

Au 31 décembre 2018, le prix à terme moyen du WCS pour la durée restante du paiement conditionnel est de 38,87 \$ CA le baril. La volatilité moyenne des options sur le WTI et des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain utilisée pour évaluer le paiement conditionnel était respectivement de 32 % et de 8 %. Des variations des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation du prix des options, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, auraient donné lieu à des profits ou des pertes latents qui auraient eu l'incidence suivante sur le résultat avant impôt :

31 décembre 2018	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Prix à terme du WCS	± 5,00 \$/b	(104)	71
Volatilité des options sur le WTI	± 5 %	(57)	51
Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	± 5 %	1	(12)

31 décembre 2017	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Prix à terme du WCS	± 5,00 \$/b	(167)	111
Volatilité des options sur le WTI	± 5 %	(95)	85
Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	± 5 %	2	(27)

D) Incidence sur le résultat des (profits) pertes sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
(Profit réalisé) perte réalisée ¹⁾	1 554	167	(153)
(Profit latent) perte latente ²⁾	(1 249)	729	554
(Profit) perte lié(e) à la gestion des risques découlant des activités abandonnées	305	896	401

1) Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Ne rend pas compte de pertes réalisées liées à la gestion des risques de néant en 2018 (perte de 33 M\$ en 2017; profit de 58 M\$ en 2016) qui ont été inscrites dans les activités abandonnées.

2) Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

34. GESTION DES RISQUES

Cenovus est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt se rapportant à d'éventuelles émissions de titres d'emprunt. Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des swaps de taux d'intérêt auxquels Cenovus était partie s'élevait à 150 M\$ US. Pour atténuer son exposition aux variations des cours de change, la société conclut régulièrement des contrats de change. Au 31 décembre 2018, les contrats de change en cours représentaient un montant de 45 M\$ US.

Juste valeur nette des positions de gestion des risques

31 décembre 2018	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur de l'actif (du passif)
Contrats de pétrole brut				
Tunnels sur le WTI	19 000 b/j	Janvier à décembre 2019	50,00 \$ US – 62,08 \$ US/b	52
Autres positions financières ¹⁾				102
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				154
Contrats de change				(1)
Swaps de taux d'intérêt				7
Total de la juste valeur				160

1) Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société. En 2018, les autres positions financières se composaient de contrats à terme normalisés liés au WCS et aux condensats, de contrats à prix fixe liés au WTI ainsi que des swaps de base.

A) Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix à terme des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Pour atténuer en partie son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés.

Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe, de swaps de base, d'options de vente et de tunnels à prime zéro son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut. En outre, Cenovus a conclu un certain nombre de transactions afin de se protéger contre l'élargissement des écarts de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

Condensats – La société a eu recours à des swaps à prix fixe et à des swaps de base pour atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises se rapportant à ses achats de condensats.

Gaz naturel – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société peut conclure des transactions. Pour se protéger contre l'élargissement des écarts de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus peut aussi conclure des transactions visant à gérer ces écarts entre les régions de production et divers points de vente.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Sensibilité

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations présentées dans le tableau ci-dessous constituent une mesure raisonnable de la volatilité. L'incidence des fluctuations des prix des marchandises et des taux d'intérêt sur les positions de gestion des risques en cours de la société aurait pu entraîner la comptabilisation de profits ou de pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

31 décembre 2018		Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5 \$ US/b sur les couvertures basées sur le WTI et les condensats		(78)	80
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production		4	(4)
31 décembre 2017		Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent, le WTI et les condensats		(529)	507
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production		11	(11)

B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des cours de change qui peuvent influencer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers ou des passifs financiers de Cenovus. Cenovus exerçant ses activités en Amérique du Nord, les fluctuations du change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 7, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2018, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 6 774 M\$ US (7 650 M\$ US en 2017). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Hausse de 0,05 \$ du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	339	383
Baisse de 0,05 \$ du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	(339)	(383)

Au 31 décembre 2018, une variation de 0,05 \$ du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien relativement aux contrats de change de la société donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat net de 4 M\$ (néant en 2017).

C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus dispose de la souplesse nécessaire pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable. De plus, pour gérer son exposition à la volatilité des taux d'intérêt, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des swaps de taux d'intérêt auxquels Cenovus était partie s'élevait à 150 M\$ US (400 M\$ US en 2017). Au quatrième trimestre de 2018, la société a dénoué des swaps de taux d'intérêt représentant un montant de 250 M\$ US, qui a donné lieu à un profit lié à la gestion des risques de 23 M\$. En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du taux d'intérêt aurait entraîné une variation des profits ou des pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Hausse de 50 points de base	12	44
Baisse de 50 points de base	(13)	(50)

Au 31 décembre 2018, la société n'a aucune dette à taux variable.

D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations financières ou contractuelles conformément aux modalités convenues et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Cenovus a mis en place une politique de crédit approuvée par le comité d'audit du conseil d'administration conçue pour veiller à ce que son exposition aux risques de crédit se situe dans un niveau de risque acceptable conformément à la politique de gestion des risques d'entreprise de la société. La politique de crédit énonce les rôles et responsabilités à l'égard du risque de crédit, établit un cadre d'évaluation, de surveillance et d'atténuation de l'exposition aux risques de crédit et dresse les paramètres entourant les limites de concentration du crédit.

Cenovus évalue le risque de crédit des nouvelles contreparties et assure la surveillance régulière des risques liés à l'ensemble des contreparties. Une part importante des comptes débiteurs de Cenovus provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit.

En 2018, la société a adopté la méthode simplifiée d'évaluation des pertes de crédit attendues fondée sur la correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie à l'égard de l'ensemble des comptes débiteurs et des produits à recevoir. Au 31 décembre 2018, environ 90 % des charges à payer, des entreprises communes et des créances clients de la société étaient de bonne qualité (89 % en 2017), et aux 31 décembre 2018 et 2017, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société étaient en souffrance depuis moins de 60 jours. Au 31 décembre 2018, les pertes de crédit attendues moyennes sur les charges à payer, les entreprises communes et les créances clients de la société s'établissaient à 0,4 %. Au 31 décembre 2018, Cenovus avait conclu des contrats avec une contrepartie (trois contreparties en 2017) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à respecter la totalité de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il désigne également le risque qu'elle ne soit pas en mesure de liquider ses actifs rapidement et à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant étroitement la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit, ce dernier facteur pouvant varier en fonction des notations de crédit de la société. Comme il est indiqué à la note 22, Cenovus vise à long terme un ratio dette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x afin de gérer son endettement global.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, Cenovus a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de facilités de crédit non encore utilisées et des fonds disponibles aux termes du prospectus préalable. Au 31 décembre 2018, Cenovus disposait d'une somme de 781 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un montant de 4,5 G\$ sur la facilité de crédit engagée. De plus, Cenovus avait une capacité inutilisée de 4,6 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable de base, dont la disponibilité est tributaire des conditions du marché.

Les sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers s'établissent comme suit :

31 décembre 2018	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	1 833	-	-	-	1 833
Passifs liés à la gestion des risques ¹⁾	3	-	-	-	3
Dette à long terme ²⁾	1 152	862	2 138	13 256	17 408
Paiement conditionnel ³⁾	15	113	15	-	143
Autres	-	1	1	2	4
31 décembre 2017	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 627	-	-	-	2 627
Passifs liés à la gestion des risques ¹⁾	1 031	20	-	-	1 051
Dette à long terme ²⁾	494	2 527	1 429	13 309	17 759
Paiement conditionnel ³⁾	38	116	67	-	221
Autres	-	1	1	2	4

1) Les passifs liés à la gestion des risques sont visés par des conventions-cadres de compensation.

2) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

3) Voir la note 33C pour prendre connaissance des hypothèses en matière de juste valeur.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

35. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Intérêts payés	564	538	350
Intérêts reçus	19	31	32
Impôt sur le résultat payé	116	12	11

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Dividendes à verser	Partie courante de la dette à long terme	Dettes à long terme
31 décembre 2016	-	-	6 332
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Émission de titres d'emprunt à long terme	-	-	3 842
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	-	-	32
Émission de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	-	892	2 677
Remboursement de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit- relais liée à la vente d'actifs	-	(900)	(2 700)
Dividendes versés	(225)	-	-
Variations sans effet sur la trésorerie :			
Dividendes déclarés	225	-	-
(Profit) perte de change	-	-	(697)
Charges financières	-	8	28
Autres	-	-	(1)
31 décembre 2017	-	-	9 513
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Dividendes versés	(245)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(1 144)
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	-	-	(20)
Variations sans effet sur la trésorerie :			
Dividendes versés	245	-	-
Partie courante de la dette à long terme	-	682	(682)
(Profit) perte de change	-	-	817
Charges financières	-	-	(2)
31 décembre 2018	-	682	8 482

36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**A) Engagements**

Les paiements futurs de la société au titre de ses engagements sont présentés ci-après. Un engagement est une entente juridiquement exécutoire d'effectuer un paiement futur pour l'achat de biens et de services. Ces éléments ne rendent pas compte des montants inscrits aux états consolidés de la situation financière.

31 décembre 2018	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage ¹⁾	1 040	1 104	1 335	1 491	1 562	16 809	23 341
Contrats de location simple (baux visant des immeubles) ²⁾	104	73	78	74	77	1 425	1 831
Engagements en capital	21	2	1	-	-	-	24
Autres engagements à long terme	148	81	45	37	32	147	490
Total des paiements³⁾	1 313	1 260	1 459	1 602	1 671	18 381	25 686

31 décembre 2017	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage ¹⁾	899	886	919	1 123	1 223	13 260	18 310
Contrats de location simple (baux visant des immeubles) ²⁾	155	146	142	141	140	2 305	3 029
Engagements en capital	16	2	-	-	-	-	18
Autres engagements à long terme	109	39	32	28	25	122	355
Total des paiements³⁾	1 179	1 073	1 093	1 292	1 388	15 687	21 712

1) Certains des engagements liés au transport, au montant de 14 G\$ (9 G\$ en 2017), sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation ou ont été approuvés mais ne sont pas encore en vigueur.

2) Ne rend pas compte des paiements engagés pour lesquels une provision a été constituée.

3) Les contrats exécutés pour le compte de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Les divers engagements de transport par pipeline de la société ont augmenté d'environ 5,0 G\$ par rapport à 2017 principalement en raison de nouveaux contrats liés au pipeline Keystone XL, aux contrats prorogés relativement au fret, au terminal de transport ferroviaire et aux réservoirs, facteurs en partie contrebalancés par la baisse liée aux contrats de location simple en raison de la provision au titre des contrats déficitaires inscrite en 2018. Ces contrats sont d'une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans après la date de leur entrée en vigueur.

Au 31 décembre 2018, des lettres de crédit en cours totalisant 336 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (376 M\$ en 2017).

Outre ce qui est susmentionné, les engagements de Cenovus liés au programme de gestion des risques sont présentés à la note 34.

B) Éventualités**Actions en justice**

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités. Cenovus est d'avis que toute obligation pouvant découler de ces actions, dans la mesure où elle n'est pas prévue, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a comptabilisé un passif de 875 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens en amont, de ses installations de raffinage et de ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de l'évolution du cadre législatif et de variations des coûts.

Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard de l'impôt est suffisante.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Paiement conditionnel

Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a convenu d'effectuer des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017, pour les trimestres au cours desquels le prix moyen du WCS est supérieur à 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Au 31 décembre 2018, la juste valeur estimative du paiement conditionnel est de 132 M\$ (voir la note 23).

37. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après le 31 décembre 2018, la société a racheté une tranche supplémentaire de 324 M\$ US de ses billets non garantis pour une contrepartie en trésorerie de 300 M\$ US. Les montants du capital résiduel des billets non garantis de la société au 31 janvier 2019 s'établissaient comme suit :

	Montant du capital en \$ US
31 janvier 2019	
5,70 %, échéant le 15 octobre 2019	500
3,00 %, échéant le 15 août 2022	500
3,80 %, échéant le 15 septembre 2023	450
4,25 %, échéant le 15 avril 2027	1 061
5,25 %, échéant le 15 juin 2037	666
6,75 %, échéant le 15 novembre 2039	1 400
4,45 %, échéant le 15 septembre 2042	722
5,20 %, échéant le 15 septembre 2043	300
5,40 %, échéant le 15 juin 2047	851
	<u>6 450</u>